CONSEIL NATIONAL

Session 14 mai 2020, visioconférence

Point 1 de l'ordre du jour

Rapporteur : Thierry CADART

Rapport financier 2019 au Conseil national confédéral

Ce document présente le rapport de nos Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés 2019, comptes arrêtés par le Bureau National.
Les comptes sont soumis à l'approbation du Conseil national confédéral, ainsi que l'affectation du résultat 2019.
La charte de la cotisation syndicale prévoit l'utilisation des parts de la cotisation syndicale pour des objets spécifiques (part de la Confédération, part de la CNAS, parts nationales qui financent l'information CFDT, la solidarité syndicale mondiale ainsi que le Fonds organisation syndicalisation).
La clôture des budgets 2019 auxquels sont affectées ces parts, arrêtée par le BN, est aussi soumise à l'approbation du CNC.

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail
4 boulevard de la Villette 75955 PARIS Cedex 19
01 42 03 80 96 – financier@cfdt.fr

Sommaire général

Les comptes sociaux	**7**
Les comptes consolidés	**29**
Les clôtures budgétaires	**56**
Les résolutions sur les comptes sociaux	**74**
Les résolutions sur les comptes consolidés	**75**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Confédération Française Démocratique du Travail C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil National de la C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau national le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2019 comprennent :

- des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, comme exposés dans les notes 5.1.1, 5.1.6 et 5.1.9 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent ;

- des provisions constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau national arrêté le 23 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres du conseil national appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG Audit
Francis Chartier	Isabelle Tracq-Sengeissen

COMPTES SOCIAUX
Exercice clos au 31 décembre 2019

1. Bilan Actif 8
2. Bilan Passif 9
3. Compte de résultat 10
Annexe 12

1. Bilan actif

CFDT - CONFEDERATION — **Exercice clos le : 31/12/2019**

BILAN ACTIF

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	**29 422**	**29 422**	**0**	**0**
Logiciels	29 422	29 422	0	0
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**85 155 397**	**46 388 925**	**38 766 472**	**39 500 263**
Terrains	13 306 906		13 306 906	13 306 906
Constructions	60 902 635	38 130 954	22 771 682	24 542 752
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 864 449	7 025 958	838 492	1 014 126
Autres	1 582 609	1 232 014	350 595	386 408
Immobilisations corporelles en cours	1 498 799		1 498 799	250 070
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	**281 309 056**	**11 098 501**	**270 210 555**	**259 254 993**
Participations	694 832	437 341	257 491	117 808
Créances rattachées à des participations	10 624 994		10 624 994	22 192 108
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	268 386 088	10 641 429	257 744 659	235 258 637
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 601 750	19 731	1 582 019	1 685 047
Autres	1 393		1 393	1 393
TOTAL (I)	**366 493 875**	**57 516 847**	**308 977 028**	**298 755 256**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	**1 667**		**1 667**	**1 151**
Avances et acomptes versés sur commandes	**196 099**		**196 099**	**51 146**
Créances	**25 841 811**	**994 190**	**24 847 622**	**24 918 610**
Créances usagers et comptes rattachés	96 344		96 344	114 312
Autres	25 745 467	994 190	24 751 278	24 804 298
Valeurs mobilières de placement	**3 056 434**	**20 125**	**3 036 309**	**3 259 702**
Autres titres	3 056 434	20 125	3 036 309	3 259 702
Instruments de trésorerie	-		-	-
Disponibilités	**27 298 256**		**27 298 256**	**12 023 718**
Charges constatées d'avance	**276 138**		**276 138**	**319 980**
TOTAL (II)	**56 670 406**	**1 014 315**	**55 656 091**	**40 574 307**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	-
Ecarts de conversion Actif (V)	-		-	-
TOTAL (I+II)	**423 164 281**	**58 531 162**	**364 633 119**	**339 329 562**
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle			-	-
Dons en nature restant à vendre			-	-

2. Bilan passif

CFDT - CONFEDERATION	Exercice clos le : 31/12/2019	
BILAN PASSIF		
	31/12/2019	**31/12/2018**
	Net	Net
FONDS SYNDICAUX		
FONDS PROPRES		
Réserves	292 621 336	297 490 186
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	24 811 905	-4 868 850
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds propres avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**317 433 241**	**292 621 336**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	539 008	94 000
Provisions pour charges	7 253 288	7 524 171
FONDS DEDIES		
Sur contributions publiques de financement		
Sur autres ressources	343 850	314 292
TOTAL (II)	**8 136 145**	**7 932 463**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 923 480	5 220 176
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 759 040	4 463 438
Dettes fiscales et sociales	457 873	350 274
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 001 375	28 262 182
Produits constatés d'avance (1)	921 963	479 693
TOTAL (III)	**39 063 732**	**38 775 763**
Ecarts de conversion Passif (IV)	-	-
TOTAL (I+II+III+IV)	**364 633 119**	**339 329 562**
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	921 963	479 693
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	-
(3) emprunts participatifs	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	-	-

3.Compte de résultat

CFDT - CONFEDERATION	Exercice clos le : 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
1.Ventes de marchandises		
2.Production vendue (services)	2 311 314	2 365 147
Montant net du chiffre d'affaires	**2 311 314**	**2 365 147**
Subventions - Contributions (1)	25 914 284	25 105 587
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de charges	2 937 677	3 137 051
Cotisations	15 853 854	15 625 488
Autres produits (2)	1 574 993	1 174 130
TOTAL (I)	**48 592 123**	**47 407 403**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Marchandises : Achats	0	0
Variation de stocks	-516	204
Matières premières et autres approvisionnements : Achats		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes *	27 078 508	29 553 291
Impôts, taxes et versements assimilés	768 866	704 854
Salaires et traitements	494 304	500 180
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 351 130	3 408 172
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	88 161	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 874 695	1 311 230
Subventions accordées par l'organisation syndicale	142 411	2 673 829
Autres charges (1)	16 044 398	14 804 083
TOTAL(II)	**49 841 957**	**52 955 842**
* Y compris redevance de crédit bail mobilier	-	-
* Y compris redevance de crédit bail immobilier	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-1 249 834**	**-5 548 440**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré (III)	0	0
Déficit ou excédent transféré (IV)	2 708 101	3 351 259
(2) Dont :		
Dons	-	-
Legs et donations	-	-
Produits liés à des financements réglementaires	-	-
Ventes de dons en nature	-	-

(1) Sur le montant de 25 914 284 € ("Subventions-Contributions"), un total de 14 193 992 € est reversé à des organisations affiliées.

CFDT - CONFEDERATION	Exercice clos le : 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers			
De participations		22 275 175	803 200
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		25 017	32 307
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières		3 504 565	22 676
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		856 561	375 290
TOTAL (V)		**26 661 318**	**1 233 474**
Charges financières			
Dotations aux amortisssements, dépréciations et provisions		2 126 963	4 677 695
Intérêts et charges assimilées		93 981	119 647
Différences négatives de change		11 030	4 138
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL (VI)		**2 231 974**	**4 801 480**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		**24 429 344**	**-3 568 006**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		**20 471 409**	**-12 467 704**
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		2 589 102	1 049 999
Sur opérations en capital (3)		12 216 201	30 315 319
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges exceptionnelles			
TOTAL (VII)		**14 805 303**	**31 365 318**
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		81 831	14 851
Sur opérations en capital (3)		10 252 671	23 634 106
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL(VIII)		**10 334 502**	**23 648 957**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**4 470 801**	**7 716 361**
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les sociétés (X)		100 748	76 424
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)		117 425	69 500
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)		146 982	110 583
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	**(XIII)**	**90 176 169**	**80 075 695**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	**(XIV)**	**65 364 264**	**84 944 545**
EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)		**24 811 905**	**-4 868 850**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits		-	-
Bénévolat		2 372 772	2 234 864
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges		-	-
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole		2 372 772	2 234 864
Participation aux événements récurrents pluriannuels		**-500 000**	**0**

(3) La différence entre le montant des produits (12 216 201 €) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (10 252 671 €) génère un excédent de 1 963 530 €.

Annexe

4	**Faits majeurs de l'exercice**	**13**
4.1	Evénements principaux de l'exercice	13
4.1.1	Evènements postérieurs à la clôture	13
4.2	Principes, règles et Méthodes comptables	13
4.2.1	Présentation des comptes	13
4.2.2	Méthode générale	13
4.2.3	Application du règlement ANC 2015-05	14
5	**Informations relatives au bilan**	**15**
5.1	Actif	15
5.1.1	Tableau des immobilisations	15
5.1.2	Tableau des amortissements et dépréciations	15
5.1.3	Immobilisations incorporelles	15
5.1.4	Immobilisations corporelles	15
5.1.5	Principaux mouvements	16
5.1.5.1	Méthode d'amortissement	16
5.1.6	Immobilisations financières	16
5.1.6.1	Liste des filiales et des participations	16
5.1.6.2	Créances rattachées à des participations	16
5.1.6.3	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	17
5.1.6.4	Autres titres immobilisés	17
5.1.7	Créances	17
5.1.8	Produits à recevoir	17
5.1.9	Valeurs mobilières de placement	17
5.1.10	Charges constatées d'avance	18
5.2	Passif	18
5.2.1	Fonds syndicaux	18
5.2.2	Provisions pour risques et charges	18
5.2.2.1	Tableau des provisions pour risques et charges	18
5.2.2.2	Evaluation des provisions pour risques et charges	19
5.2.3	Fonds dédiés – Tableau de suivi	19
5.2.4	Etat des dettes	20
5.2.5	Charges à payer	20
6	**Informations relatives au compte de résultat**	**21**
6.1	Tableau de détermination des ressources	21
6.1.1	Fait générateur des cotisations	21
6.1.2	Contributions publiques de financement	21
6.2	Ventilation de l'effectif moyen	21
6.3	Contributions volontaires en nature	22
6.4	Autres informations sur le compte de résultat	22
6.4.1	Autres achats et charges externes	22
6.4.2	Reprises de provisions & transferts de charges – Autres produits	22
6.4.3	Quotes-parts de résultats de GIE	23
6.4.4	Résultat financier	23
6.4.5	Résultat exceptionnel	23
7	**Autres informations**	**24**
7.1	Engagements hors bilan	24
7.1.1	Engagements financiers	24
7.2	Consolidation	24
7.2.1	Comptes consolidés	24

4. Faits majeurs de l'exercice

4.1 Evénements principaux de l'exercice

Le résultat de la SCI Rebuffat, affecté à la Confédération et lié à la plus-value de la vente de l'immeuble Rebuffat, d'un montant de 21 633 200 € a un impact majeur dans le compte de résultat 2019.

La Confédération a continué en 2019 les développements et mises en production de l'application Gasel, son référentiel. Le coût annuel des amortissements de l'application s'élève à 1 442 297 €. La durée d'amortissement du projet, qui a débuté en 2013, est maintenant réduite chaque année d'un an afin de préparer l'avenir.

Dans le cadre de la cellule d'aide « seuil minimum de fonctionnement », la Confédération a poursuivi en 2019 le renforcement, post fusion des régions, de certaines de ses organisations régionales.

Le plan d'économies adopté par le Bureau National d'avril 2019 a conduit à limiter le nombre d'événements en 2019. Le principal projet financé est celui de l'ARC. Les charges de fonctionnement de la Confédération se stabilisent (notamment les charges de personnel).

4.1.1 Evénements postérieurs à la clôture

Cette annexe a été finalisée durant la crise sanitaire et la période de confinement commencée le 17 mars 2020.

Cette crise ne remet pas en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT, qui s'est réorganisée autant que possible autour du télétravail. Mais elle modifiera dans les mois à venir le plan de travail de la CFDT, ses activités revendicatives et d'accompagnement ainsi que celles des organisations CFDT. Elle est susceptible d'avoir un impact sur les ressources internes collectives (cotisations des adhérents, placements financiers) et externes (crédits extérieurs assis sur la masse salariale nationale ou sectorielle 2020). Ces impacts seront suivis et présentés au Bureau National. Ainsi, et pour information, au 31 Mars 2020, la valeur de marché des TIAP hors FCPR est de 289 336 329 €.

4.2 Principes, règles et méthodes comptables

4.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

4.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

4.2.3 Application du règlement ANC 2015-05

En application du règlement ANC 2015-05, au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Lors de l'exercice 2019, les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations dans un souci de rendement de leur actif à long terme ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts ».

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable. En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

5. Informations relatives au bilan

5.1 Actif

5.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au 1er janvier 2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 296	-	16 875	29 422
Immobilisations corporelles	83 721 609	1 711 714	277 927	85 155 397
Immobilisations financières	271 739 728	53 930 767	44 361 440	281 309 056
Total	**355 507 634**	**55 642 482**	**44 656 241**	**366 493 875**

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel :

- aux travaux liés à la fin du chantier des travaux d'étanchéité de l'immeuble Bolivar pour un montant de 207 470 € ;
- aux travaux réalisés, dans le cadre du changement de câblage informatique des immeubles Bolivar pour 76 648 € ;
- à des acquisitions de matériel et mobilier pour l'immeuble Belleville pour 50 215 €.

Les travaux en cours sont essentiellement liés à la mise en place des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 335 131 € et de Bierville – Maison de la CFDT pour 1 122 988 €.

Le montant net de l'augmentation des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 21 239 470 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières. Par ailleurs, les SCI contrôlées par la Confédération ont diminué leurs créances respectives de :

- 379 946 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2018 et a un apport de trésorerie de la SCI Loire-Jaurès ;
- 220 369 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2018 et à un apport de trésorerie de la SCI Flandre ;
- 10 966 799 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2018 et à un apport de trésorerie de la SCI Rebuffat.

5.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier 2019	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 296	-	16 875	29 422
Immobilisations corporelles	44 221 347	2 351 130	183 552	46 388 925
Immobilisations financières	12 484 735	2 118 330	3 504 565	11 098 501
Total	**56 752 379**	**4 469 461**	**3 704 992**	**57 516 847**

5.1.3 Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement du logiciel de gestion des adhérents et des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats et organisations affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

5.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1er janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009. Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice. Les immobilisations corporelles acquises en 2019 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût

de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.5 Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2019 sont rappelés en 5.1.1.

5.1.5.1 Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Travaux structure Façade	Linéaire	20 ans
Façades étanchéité…	Linéaire	5 ans
Etanchéité…	Linéaire	10 ans
CVC, électricité…	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1er janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

5.1.6 Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation. Les mouvements 2019 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique. Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2019 en cas de moins-value latente. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

5.1.6.1 Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. La créance sur participation de la SCI Rebuffat a été dépréciée à hauteur de 77 345 € en 2019. La SCI Rebuffat a cédé son immeuble en décembre 2018.

Sociétés		Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Filiales (+ 50 %)	SCI Loire-Jaurès	300 025	100%	15 244	15 244	6 273 679	1 217 983	284 780	370 054
	SCI Flandre-Jaurès	258 787	100%	15 244	15 244	3 466 777	742 727	243 542	269 632
	SCI Rebuffat-Jaurès	- 77 345	100%	2 000	2 000	884 839	-	- 79 345	21 633 201
Participations (10 à 50 %)	néant								

5.1.6.2 Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les trois SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès et Rebuffat-Jaurès).

5.1.6.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 268 386 088 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une reprise de provision nette a été constatée en 2019 à hauteur de 1 246 551 €.

Exercice 2019	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
Décomposition de la valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable
Fractions du portefeuille évaluées :						
-Au coût de revient	247 146 618	235 258 637		268 386 088	257 744 658	
-Au cours de bourse			289 880 570			335 822 276
-D'après la situation nette						
-D'après la situation nette réestimée						
-D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
-D'après la valeur de souscription (titres libérés)			8 770 063			8 821 914
Valeur estimative du portefeuille	247 146 618	235 258 637	298 650 633	268 386 088	257 744 658	344 644 190

5.1.6.4 Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par 15 180 titres de la SAS Vigeo (dont 10 630 titres acquis en 2015), sur 2 585 403 actions de 5 € composant son capital.

La dépréciation enregistrée en 2018 sur ces titres (577 024 €) a été repris à hauteur de 139 683 €, pour être portée à 437 341 € sur les comptes 2019.

5.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	10 624 994	-	10 624 994
Prêts (1)	1 601 750	273 935	1 327 815
Créances de l'actif circulant			-
Fournisseurs débiteur & avoirs à recevoir	196 099	196 099	
Créances usagers et comptes rattachés	96 344	96 344	-
Autres créances	25 745 467	11 247 399	14 498 068
Charges constatées d'avance	276 138	276 138	
Total	**38 540 792**	**12 089 915**	**26 450 877**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	165 741		
Prêts récupérés en cours d'exercice	268 769		

5.1.8 Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (Scpvc) : 1 713 635
- Subventions et contributions à recevoir : 8 518 272
- Autres produits à recevoir : 18 811

5.1.9 Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2019 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions. Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-value latente.
Au 31 décembre 2019, une dépréciation a été constatée pour un montant de 20 125 €.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ; en effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

5.1.10 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (276 138 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de :

Comptes	Montant
604200 - Trvx d'impression & fabricat°outils synd	- 46 800
611100 - Sous-traitance générale (ponctuelle)	- 5 088
615600 - Maintenance	- 15 638
616100 - Multirisques	- 63 573
618100 - Documentation générale	- 127 405
622620 - Honoraires formations	- 4 893
623100 - Annonces et insertions	720
625209 - Billeterie GRO	- 9 986
625600 - Missions (personnel)	- 173
625800 - Frais de réunion (pers. externes)	- 1 603
626100 - Liaisons informatiques ou spécialisées	- 12
628110 - Cotisations diverses	- 247
Total général	**- 276 138**

5.2 Passif

5.2.1 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	Solde au 1er janvier 2019	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves générales	123 481 230		6 731 270	116 749 960
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	166 713 584	3 062 420		169 776 004
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée évènements pluriannuels (1)	4 450 000		1 200 000	3 250 000
Report à nouveau				-
Résultat de l'exercice 2018	- 4 868 850		- 4 868 850	-
Résultat de l'exercice 2019		24 811 905		24 811 905
Autres fonds syndicaux	-			-
Total	**292 621 336**	**27 874 325**	**3 062 420**	**317 433 241**

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant 3 250 000 € qui doit être augmenté de 500 000 € en 2020, lors de la décision d'affectation du résultat 2019.

5.2.2 Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1er janvier 2019	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	94 000	445 008			539 008
Provisions pour charges	7 524 170	2 429 687	2 092 207	608 362	7 253 288
Total	**7 618 171**	**2 874 695**	**2 092 207**	**608 362**	**7 792 296**

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent :

- un litige avec des syndicats, le premier né sur l'exercice 2017 pour 48 000 € et pour lequel des nouvelles procédures ont été entamées, conduisant à une réévaluation à hauteur de 314 962 €, un deuxième né sur l'exercice 2018 pour 46 000 € ;
- un litige social est né sur l'exercice 2019 pour 50 000 € ;
- un litige fiscal suite à une vérification par l'administration fiscale de la TVA sur les locations de salles sur l'exercice 2019 pour 80 045 € ;

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux provisions :

- Provision de la Caisse Nationale d'Action Syndicale : 4 017 940 €
- Elle est représentative des sommes que la Confédération (CNAS) est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.
- Provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires : 3 235 348 €

L'ensemble du personnel est rémunéré par le GIE Belleville ou le GIE Villette, ou mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Villette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée *« méthode des unités de crédit projetées »,* répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- l'ancienneté à la date de l'évaluation,
- le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- les droits tels que définis,
- les conditions du départ en retraite (démissions),
- le facteur d'actualisation,
- la probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.45 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaires). Le taux d'évolution des rémunérations est de 2 % observé ces quatre dernières années.

5.2.3 Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	755 341	314 292	117 425	146 982	343 850
Total	**755 341**	**314 292**	**117 425**	**146 982**	**343 850**

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

5.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	3 920 701	1 309 020	2 611 682	-
Emprunt et dettes financières divers	2 779			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 759 040	4 759 040		
Dettes fiscales et sociales	457 873	457 873		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes **(1)**	29 001 375	17 865 543		11 135 832
Produits constatés d'avance	921 963	921 963		
TOTAL	**39 063 732**	**25 313 439**	**2 611 682**	**11 135 832**
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 299 475			

(1) Le montant des autres dettes correspond pour 17 865 543 € à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) et pour 11 135 832 € à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles.

Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ayant la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte, la dette figurant au bilan pour ***11 135 832*** € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

5.2.5 Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues : 544 724
- Diverses charges d'exploitation : 154 618
- Contributions à verser aux organisations Cfdt : 13 028 737
- Comptes Courant Entités Consolidés : 4 611 765
- Autres dettes : 70 422

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1 Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)	15 829 751
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	0
« + » subventions-contributions reçues **(2)**	25 914 284
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées **(2)**	14 193 992
« + » autres produits d'exploitation perçus	3 886 308
« + » produits financiers perçus	**21 633 201**
« + » produits financiers hors vente Rebuffat	**1 523 553**
Total	**54 593 105**

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités et celles dont la gestion lui est confiée par la charte de la cotisation syndicale (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de la cotisation 6 749 022 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Villette pour 964 146 €, ne figurent pas dans les comptes de la Confédération, mais dans ceux de ces structures. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale par le Service central de perception et ventilation des cotisations (SCPVC) des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 86 878 359 € pour l'exercice 2019.

La Confédération, au titre de la gestion de ses activités Outre-Mer a reçu, en sus 24 103 €.

(2) La somme de 25 914 284 € est constituée par des ressources issues de :

- Actions spécifiques Convention aux organisations syndicales :		1 210 002
- Paritarisme : Participation et actions dans le cadre d'organismes paritaires :		3 329 009
- Partenariat, Conventions :		1 286 200
- FDS Financement du Dialogue Social :		20 089 073
	- Etat : 7 385 411	
	- Contribution entreprise : 12 703 662	

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » 25 914 284 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 14 193 992 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 11 720 292 €.

6.1.1 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT. En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

6.1.2 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2019, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

6.2 Ventilation de l'effectif à la clôture

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux qui composent le personnel de la Confédération sont régis par des statuts différents, selon la distinction suivante :

catégories	Personnel facturé par le GIE Belleville	Personnel mise à disposition
Secrétariat administratif & technique	89	
Secrétariat confédéral	84	30
Total	**173**	**30**

Le GIE Belleville facture par ailleurs du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

6.3 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 30 en 2019. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 372 772 € pour l'exercice 2019.

6.4 Autres informations sur le compte de résultat

6.4.1 Autres achats et charges externes

Le montant de la facturation émanant du GIE Belleville s'établit pour l'exercice à un montant de 18 354 758 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 13 909 755 € (figurant sur le poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat).

Cette facturation représente 67,78 % du poste « Autres achats et charges externes » s'élevant au total à 27 078 508 €, dont les autres principales prestations sont :

- Prestations juridiques	1 680 453
- Prestations informatiques	2 437 987
- Charges d'occupation des locaux	979 577
- Frais de réunions et missions	1 351 196
- Coûts de maintenance et assurance	979 577
- Etudes et documentations	740 684
- Divers honoraires	1 164 455

6.4.2 Reprises de provisions et transferts de charges - Autres produits

Figure sur ce poste un montant de 2 700 570 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2019.

Nous avons constaté une reprise de provisions pour dépréciations des comptes courant à hauteur de 10 333 €

Les transferts de charges concernent principalement des « refacturations » faites à des structures associées (GIE ou associations) pour un montant de 163 202 €.

Le montant des autres produits (1 574 993 €) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées, ainsi qu'avec des partenaires externes, et d'autre part de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

6.4.3 Quotes-parts de résultats de GIE

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (2 708 101 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical…).

6.4.4 Résultat financier

D'un montant positif de 24 429 344 €, il se décompose comme suit :

Revenus de SCI ou de placements (VMP)	23 131 723
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Values latentes)	- 2 118 330
Dotation sur Provisions sur risque financier	- 8 633
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	3 504 565
Perte des SCI	-
Charges ou produits financiers divers	- 79 980
Total résultat financier	**24 429 344**

Ce résultat positif est essentiellement due à la plus-value sur la vente de l'immeuble Rebuffat pour 21 633 201 € et à la reprise de provision sur les titres de 3 504 565 €.

6.4.5 Résultat exceptionnel

Les éléments essentiels qui le composent, pour 4 470 801 € en net, sont les suivants :

Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	4 552 633
Valeur comptable immobilisations sorties	
Produits et charges divers	- 81 831
Total résultat exceptionnel	**4 470 801**

Un montant de 115 000 € concernant une distribution exceptionnelle du fond FCPR ALTER EQUITY suite à sa dissolution concerne l'exercice 2018.

7. Autres informations

7.1 Engagements hors bilan

7.1.1 Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 58 939 €, 260 913 €, 2 548 636 €, 907 686 €, 4 571 490 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 juillet 2022, 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1er avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 31 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2019, un montant de 1 759 179 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 12 129 509 €.
La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 301 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 1 590 000 € à échéance du 20/02/2023
- 921 246 € à échéance du 04/02/2023
- 1 409 456 € à échéance du 04/10/2022

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.2 Consolidation

7.2.1 Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2019 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Confédération Française Démocratique du Travail C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Membres du Conseil National du syndicat C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau national le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 6.3.5 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables utilisés pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans les notes 6.3.10 et 7.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport financier du bureau national arrêté le 23 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux membres du conseil national. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres du conseil national appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG Audit
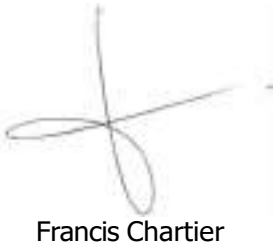	
Francis Chartier	Isabelle Tracq-Sengeissen

COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos au 31 décembre 2019

1. Bilan consolidé 30

2. Compte de résultat consolidé 31

3. Tableau des flux de trésorerie 32

4. Variation des Fonds Propres 33

Annexe 34

1. Bilan consolidé

Bilan consolidé

Actif	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	10 328 417	10 598 587
Immobilisations corporelles	48 608 991	49 534 956
Immobilisations financières	259 665 442	237 069 731
Total actif immobilisé	**318 602 850**	**297 203 274**
Stocks et en-cours	426 021	440 016
Clients et comptes rattachés	761 833	825 674
Autres créances et comptes de régularisation	12 797 127	13 459 494
Disponibilités et VMP	35 541 017	53 033 714
Total actif circulant	**49 525 998**	**67 758 898**
Total actif	**368 128 848**	**364 962 172**

Passif	31/12/2019	31/12/2018
Réserves	292 621 336	297 490 186
Réserves consolidées	24 507 123	2 353 179
Résultat consolidé	3 342 096	17 285 099
Fonds propres	**320 470 555**	**317 128 464**
Fonds dédiés	**343 850**	**314 292**
Provisions pour risques et charges	**7 794 874**	**7 620 749**
Emprunts et dettes financières	4 423 900	5 558 158
Fournisseurs et comptes rattachés	2 898 406	3 305 607
Autres dettes et comptes de régularisation	32 197 263	31 034 902
Total des dettes	**39 519 569**	**39 898 667**
Total passif	**368 128 848**	**364 962 172**

2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	31/12/2019	31/12/2018
Cotisations	23 542 919	23 206 011
Subventions contributions	27 219 398	27 291 016
Autres produits d'exploitation	14 045 882	16 345 656
Total des produits d'exploitation	**64 808 198**	**66 842 683**
Achats consommés	-2 522 714	-2 836 327
Charges externes	-18 103 008	-24 556 570
Charges de personnel	-19 641 678	-20 143 360
Impôts et taxes	-2 481 115	-2 602 313
Autres charges d'exploitation	-16 732 941	-16 129 508
Dotations aux amortissements et aux provisions	-8 544 115	-8 445 377
Total des charges d'exploitation	**-68 025 571**	**-74 713 455**
Résultat d'exploitation	**-3 217 373**	**-7 870 772**
Charges financières	-2 157 529	-4 803 271
Produits financiers	6 354 105	7 118 432
Résultat financier	**4 196 576**	**2 315 161**
Résultat courant des entreprises intégrées	**979 203**	**-5 555 611**
Charges et produits exceptionnels	2 493 199	22 959 475
Impôts sur les résultats	-100 748	-77 682
Résultat net des entreprises intégrées	**3 371 654**	**17 326 182**
Report ressources non utilisées	117 425	69 500
Engagements à réaliser	-146 982	-110 583
Résultat net de l'ensemble consolidé	**3 342 097**	**17 285 099**
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (part du groupe)	**3 342 097**	**17 285 099**

3. Tableau des flux de trésorerie

	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - €	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS D'EXPLOITATION	***OPERATIONS D'EXPLOITATION***		
	RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**3 342 097**	**17 285 099**
	Dérive de résultat + Résultat de dilution		
	Dotations aux amortissements et provisions	10 489 827	13 081 478
	Reprises des amortissements et provisions	-6 205 135	-2 787 249
	Plus et moins values de cession		-21 921 898
	Impôts différés		
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**7 626 789**	**5 657 430**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**Variation des intérêts courus**	**2 779**	
	Variations des stocks	13 995	23 293
	Variation des créances d'exploitation	656 603	-156 339
	Variation des autres créances	83 032	273 120
	Variations des dettes d'exploitation	386 317	127 579
	Variations des autres dettes	7 606	540 100
	Charges et produits constatés d'avance	356 983	672 771
	Pertes & gains de change		
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**1 504 536**	**1 480 524**
	Flux net de trésorerie lié à l'activité	**9 134 104**	**7 137 954**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	***OPERATIONS D'INVESTISSEMENT***		
	Décaissements / acquisitions immos incorporelles (1)	-2 039 603	-2 007 707
	Décaissements / acquisitions immos corporelles (1)	-2 349 579	-909 278
	Encaissment / cessions d'immobilisations corporelles et incorp.		33 260 000
	Subventions d'investissement encaissées		
	Décaissement / acquisitions immos financières	-31 661 703	-20 522 114
	Encaissements / cessions immos financières	10 529 571	23 930 337
	Trésorerie nette sur acquisition/cession de filiales		
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-25 521 314**	**33 751 238**
OPERATIONS DE FINANCEMENT	***OPERATIONS DE FINANCEMENT***		
	Augmentations de capital ou apports	2 000	
	Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
	Dividendes versés aux minoritaires		
	Variations des fonds dédiés	29 558	41 082
	Encaissements provenant d'emprunts	3 248	98 456
	Remboursement d'emprunts	-1 299 475	-1 813 578
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-1 264 669**	**-1 674 040**
VARIATION DE TRESORERIE de l'exercice		**-17 651 879**	**39 215 152**
	Incidences des variations de taux de change		
	TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)	**53 032 904**	**13 817 747**
	TRESORERIE A LA CLOTURE (*)	**35 381 017**	**53 032 904**

4. Variation des Fonds Propres

Tableau de variation des capitaux propres

Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe
Solde au 31/12/2017	**131 936 072**	**170 463 505**	**1 042 140**		**(3 603 012)**	**299 838 705**
Affectation du résultat	(8 454 842)	3 545 451	1 311 039		3 603 012	4 660
Résultat de l'exercice					**17 285 099**	**17 285 099**
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Autres						
Solde au 31/12/2018	**123 481 230**	**174 008 956**	**2 353 179**		**17 285 099**	**317 128 464**
Affectation du résultat	(6 731 270)	1 862 420	22 153 944		(17 285 099)	(5)
Résultat de l'exercice					**3 342 097**	**3 342 097**
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Solde au 31/12/2019	**116 749 960**	**175 871 376**	**24 507 123**		**3 342 097**	**320 470 556**

La charte de la cotisation syndicale qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations sont attribuées à des secteurs confédéraux distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 7.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

Annexe

5. Faits majeurs 35
5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération 35
5.2 Comptes consolidés de la Confédération 35
5.3 Evènements de l'exercice 35
5.4 Liste des entités consolidées 35

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation 37
6.1 Référentiel comptable, 37
6.2 Modalités de consolidation 37
6.3 Méthodes et règles d'évaluation 37

7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations 42
7.1 Immobilisations incorporelles 42
7.2 Immobilisations corporelles 43
7.3 Immobilisations financières 44
7.4 Stocks et en-cours 45
7.5 Ventilation des créances par échéance 45
7.6 Dépréciation de l'actif circulant 46
7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités 46
7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT 46
7.9 Fonds dédiés 46
7.10 Provisions pour risques et charges 47
7.11 Impôts différés 47
7.12 Emprunts et dettes financières 47
7.13 Autres passifs 48
7.14 Engagements hors bilan 49
7.15 Tableau des ressources 50
7.16 Charges d'exploitation 51
7.17 Autres produits d'exploitation 52
7.18 Résultat financier 52
7.19 Résultat exceptionnel 53
7.20 Impôts 53
7.21 Effectif 53

8. Autres informations 54
8.1 Évènements postérieurs à la clôture 54
8.2 Honoraires des Commissaires aux comptes 54
8.3 Dirigeants 54
8.4 Liste des organismes paritaires 54

5. Faits majeurs

5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

5.2 Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes. L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.
La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2019 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales (règlement n° 2009-10).
Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation); s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

5.3 Evènements de l'exercice

Le résultat de la SCI Rebuffat, affecté à la Confédération et lié à la plus-value de la vente de l'immeuble Rebuffat, d'un montant de 21 633 200 € a un impact majeur dans le compte de résultat 2019.

La Confédération a continué en 2019 les développements et mises en production de l'application Gasel, son référentiel. Le coût annuel des amortissements de l'application s'élève à 1 442 297 € (hors fonctionnement). La durée d'amortissement du projet, qui a débuté en 2013, est maintenant réduite chaque année d'un an afin de préparer l'avenir.

Dans le cadre de la cellule d'aide « seuil minimum de fonctionnement », la Confédération a poursuivi en 2019 le renforcement, post fusion des régions, de certaines de ses organisations régionales.

Le plan d'économies adopté par le Bureau National d'avril 2019 a conduit à limiter le nombre d'événements en 2019. Le principal projet financé est celui de l'ARC. Les charges de fonctionnement de la Confédération se stabilisent (notamment les charges de personnel).

5.4 Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Sociétés	Formes juridiques	N° Siren	Sièges sociaux	Méthode de consolidation 31/12/2019	Méthode de consolidation 31/12/2018	% contrôle 31/12/2019	% contrôle 31/12/2018	% intérêt 31/12/2019	% intérêt 31/12/2018
Confédération		784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Association AGI	AGI	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ASSECO	ASSO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE BELLEVILLE	GIE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association BIERVILLE	ASSO	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Domaine de Bierville EURL	EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	ASSO	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI FLANDRE	SCI	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association Institut Belleville	ASSO	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association IRIS	ASSO	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ISEFOJ	ASSO	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI LOIRE-JAURES	SCI	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE PRESSE	GIE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI REBUFFAT	SCI	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE VILLETTE	GIE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'Ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Règlementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1er janvier 2000.
Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2014-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

6.2 Modalités de consolidation

6.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :
- intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuel ;
- éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminées dans les comptes consolidés.

6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.
L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

6.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

6.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	*OUI NON N/A*	*Note*
Comptabilisation des contrats de location-financement	N /A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	6.3.11
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

6.3.2 Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.
Les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations, dans un souci de rendement de leur actif à long terme, ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts ».
Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.
En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :
- sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

6.3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.
Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

6.3.3.1 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	*Méthode*	*Durée*
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

6.3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.
Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1er janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.
Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.
L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.
Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Terrains	Non amortissable	N/A
Travaux Structure Façade	Linéaire	20 ans
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

6.3.5 Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.
Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.
Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.
La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.
Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.
Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.
Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.
Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.
Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

6.3.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».
Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.
Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

6.3.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

6.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.
Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1er janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).
Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.
Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.
Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

6.3.9 Impôts sur les bénéfices

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôts ; il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

6.3.10 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS).
Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour litiges.

6.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.
L'ensemble du personnel est, soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette, soit mis à disposition à la Confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat), les prestations futures découlent de :

- l'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- les droits tels que définis ;
- les conditions du départ en retraite ;
- le facteur d'actualisation ;
- la probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.45 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaires).
Le taux d'évolution des rémunérations est de 2 % observé ces quatre dernières années.

6.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

7.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

CFDT

Montants en €	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2019
Valeurs brutes					
Concessions, brevets, marques	21 986 078	3 885	1 909 992	1 749 971	21 829 942
Fonds de commerce					
Autres immobilisations incorporelles	1 036 671	2 035 718		(1 749 971)	1 322 418
Avances et acomptes versés					
Total	**23 022 749**	**2 039 603**	**1 909 992**		**23 152 360**
Amortissements					
Concessions, brevets, marques	12 424 162	2 309 774	1 909 993		12 823 943
Fonds de commerce					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes versés					
Total	**12 424 162**	**2 309 774**	**1 909 993**		**12 823 943**
Valeurs nettes					
Concessions, brevets, marques	9 561 916	(2 305 889)	(1)	1 749 971	9 005 999
Fonds de commerce					
Autres immobilisations incorporelles	1 036 671	2 035 718		(1 749 971)	1 322 418
Avances et acomptes versés					
Total	**10 598 587**	**(270 171)**	**(1)**		**10 328 417**

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux progiciels acquis ou développés par le GIE Villette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La Confédération a développé un logiciel de gestion des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

La diminution correspond à la mise au rebut d'application informatique qui ne sont plus utilisé pour un montant de 1 909 992 €.

7.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

CFDT

Montants en €	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2019
Valeurs brutes					
Terrains	18 238 848				18 238 848
Constructions	93 326 852	306 024		767 405	94 400 281
Installations techniques, mat. & out.	1 085 158	21 860	89 603		1 017 415
Autres immobilisations corporelles	3 395 790	82 273	134 232	(11 000)	3 332 831
Autres immo. corp. en crédit-bail					
Immobilisations corporelles en cours	250 070	1 471 411		(94 374)	1 627 107
Avances et acomptes	828 974	456 838		(673 031)	612 781
Total	**117 125 692**	**2 338 406**	**223 835**	**(11 000)**	**119 229 263**
Amortissements					
Terrains					
Constructions	63 827 891	3 008 629			66 836 520
Installations techniques, mat. & out.	928 780	70 160	89 603		909 337
Autres immobilisations corporelles	2 834 065	185 583	134 232	(11 001)	2 874 415
Autres immo. corp. en crédit-bail					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	**67 590 736**	**3 264 372**	**223 835**	**(11 001)**	**70 620 272**
Valeurs nettes					
Terrains	18 238 848				18 238 848
Constructions	29 498 961	(2 702 605)		767 405	27 563 761
Installations techniques, mat. & out.	156 378	(48 300)			108 078
Autres immobilisations corporelles	561 725	(103 310)		1	458 416
Autres immo. corp. en crédit-bail					
Immobilisations corporelles en cours	250 070	1 471 411		(94 374)	1 627 107
Avances et acomptes	828 974	456 838		(673 031)	612 781
Total	**49 534 956**	**(925 966)**		**1**	**48 608 991**

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.
Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 2 SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- la valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative/valeur vénale par capitalisation/méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux ;
- la décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements.

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel :

- aux travaux liés à la fin du chantier des travaux d'étanchéité de l'immeuble Bolivar pour un montant de 207 470 € ;
- aux travaux réalisés, dans le cadre du changement de câblage informatique des immeubles Bolivar pour 76 648 € ;
- à des acquisitions de matériel et mobilier pour l'immeuble Belleville pour 50 215 €.

Les travaux en cours sont essentiellement liés à la mise en place des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 335 131 € et de Bierville –Maison de la CFDT pour 1 122 988 €.

7.3 Immobilisations financières

CFDT

Montants en €	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Valeurs brutes				
Titres de participations	662 278			662 278
Créances rattachées à des participations	64			64
Prêts	1 721 171	169 563	276 900	1 613 834
Autres immobilisations financières	247 170 953	31 492 140	10 252 670	268 410 423
Total	**249 554 466**	**31 661 703**	**10 529 570**	**270 686 599**
Dépréciation				
Titres de participations	577 023		217 027	359 996
Créances rattachées à des participations				
Prêts	19 731			19 731
Autres immobilisations financières	11 887 981	2 040 986	3 287 538	10 641 429
Total	**12 484 735**	**2 040 986**	**3 504 565**	**11 021 156**
Valeurs nettes				
Titres de participations	85 255		(217 027)	302 282
Créances rattachées à des participations	64			64
Prêts	1 701 440	169 563	276 900	1 594 103
Autres immobilisations financières	235 282 972	29 451 154	6 965 132	257 768 994
Total	**237 069 731**	**29 620 717**	**7 025 005**	**259 665 443**

(1) Le poste "Autres immobilisations financières" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur est établie au 31/12/2019 à 335 822 276 € (valeur de marché) et à 8 821 914 € (valeur de souscription de contrats FCPR), pour une valeur brute à la clôture de 268 386 088 €, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée fin 2019 à hauteur de 10 641 430 €, ramenant la valeur nette de ces titres à 257 744 658 €.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidés	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2018	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2019	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
VIGEO SAS	443 055 215	47 255	217 028	-	264 283	NC	NC	0,59%
Autres titres		70 489		-	70 489	NC	NC	NC
		117 744	**217 028**	**0**	**334 772**	**0**	**0**	

La SAS Vigeo et les quatre entités figurant en Autres titres (SIFA, Inter-Expansion, CISL/MSI) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks & en-cours

Montants en €	31/12/2018	Variations	Ecarts de conversion	31/12/2019
Valeurs brutes				
Matières premières	52 015	(5 395)		46 620
En-cours	94 555	12 272		106 827
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	330 830	53 730		384 560
Total	**477 400**	**60 607**		**538 007**
Dépréciations				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	37 384	74 602		111 986
Total	**37 384**	**74 602**		**111 986**
Valeurs nettes				
Matières premières	52 015	(5 395)		46 620
En-cours	94 555	12 272		106 827
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	293 446	(20 872)		272 574
Total	**440 016**	**(13 995)**		**426 021**

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presse et représentent du matériel syndical, des brochures et des ouvrages destinés au réseau CFDT.

7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en €	Total brut	Échéances - 1 an	Échéances + 1 an	Dépréciation	Total net
Créances clients et comptes rattachés	804 688	804 688		42 855	761 833
Total	**804 688**	**804 688**		**42 855**	**761 833**

Échéances des créances (hors clients)

CFDT

Nature	Total brut	Échéances - 1 an	Échéances + 1 an	Dépréciations	Total net 31/12/2019	Total net 31/12/2018
Créances rattachées aux participations	64	64			64	64
Autres immobilisations financières	270 024 257	268 569 817	1 454 440	10 661 160	259 363 097	236 984 412
Total créances immobilisées	**270 024 321**	**268 569 881**	**1 454 440**	**10 661 160**	**259 363 161**	**236 984 476**
Avances et acomptes sur commandes	22 403	22 403			22 403	4 785
Impôts différés actifs						
Autres créances	12 159 109	12 159 109			12 159 109	12 831 054
Charges constatées d'avance	615 615	615 615			615 615	623 655
Total autres créances d'exploitation	**12 797 127**	**12 797 127**			**12 797 127**	**13 459 494**

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 8 593 835 € et des cotisations collectées sur 2019 et à encaisser des syndicats en 2019 pour un montant de 1 713 635 €.
Les autres créances des trois SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 668 687 € lié à des remboursements sur l'exercice 2019 à encaisser sur l'exercice 2019.

7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations sur clients

Montants en €	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Dépréciations	50 941	6 727	14 813	42 855
Total	**50 941**	**6 727**	**14 813**	**42 855**

7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 35 541 017 €, proviennent principalement de la Confédération.

7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2019, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent selon le tableau présenté en paragraphe 4.

Le poste « Réserves affectées » correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT.
En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).
De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a mis en réserve 4 450 000 € au 31 décembre 2018, minoré d'un montant de 1 200 000 € décidé lors de l'affectation du résultat 2018 en 2019.

7.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

	2019				
Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions div	755 341	314 292	117 425	146 982	343 850
Total	**755 341**	**314 292**	**117 425**	**146 982**	**343 850**

7.10 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques & charges

CFDT

Montants en €	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 967 261	268 088		3 235 349
Provisions pour PV sur portefeuille VMP				
Provisions pour litiges sociaux	94 000	364 963		458 963
Provisions pour litiges fiscaux		80 045		80 045
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	4 556 910	2 161 600	2 700 570	4 017 940
Autres provisions pour risques & charges	2 578			2 578
Total	**7 620 749**	**2 874 696**	**2 700 570**	**7 794 875**

Elles sont principalement composées de :

Engagement pris en matière de retraite :
- l'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Villette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération ;
- l'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) :
- elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour litiges sociaux ; elles concernent :
- un litige avec des syndicats, le premier né sur l'exercice 2017 pour 48 000 € et pour lequel de nouvelles procédures ont été entamées conduisant à une réévaluation à hauteur de 314 962 €, un deuxième né sur l'exercice 2018, pour 46 000 €.
- un litige social est né sur l'exercice 2019 pour 50 000 €.

Provisions pour litiges fiscaux ; elles concernent :
- un litige, suite au contrôle de l'administration fiscale, sur la TVA des locations de salles.

7.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

7.12 Emprunts et dettes financières

7.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Echéancier des emprunts

Montants en €	31/12/2018	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Dettes participation salariés					
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établts et loc. financements					
Dettes financières diverses	5 557 348	4 261 121	1 649 439	2 611 682	
Total emprunts et dettes financières diverses	**5 557 348**	**4 261 121**	**1 649 439**	**2 611 682**	
Concours bancaires courants	810	160 000	160 000		
Intérêts courus non échus		2 779	2 779		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	**810**	**162 779**	**162 779**		
Total emprunts et dettes financières	**5 558 158**	**4 423 900**	**1 812 218**	**2 611 682**	

7.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Echéancier des emprunts

Montants en €	31/12/2018	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Dettes participation salariés					
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établts et loc. financements					
Dettes financières diverses	5 557 348	4 261 121	1 649 439	2 611 682	
Total emprunts et dettes financières diverses	**5 557 348**	**4 261 121**	**1 649 439**	**2 611 682**	
Concours bancaires courants	810	160 000	160 000		
Intérêts courus non échus		2 779	2 779		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	**810**	**162 779**	**162 779**		
Total emprunts et dettes financières	**5 558 158**	**4 423 900**	**1 812 218**	**2 611 682**	

La Confédération a souscrit sur l'exercice 2016 deux nouveaux emprunts pour un montant de 2 000000 € et 2 920 000 € en plus de celui de 5 300 000 € qui a été souscrit en novembre 2012 auprès de la Société Générale. Ils ont été affectés au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19ème. Ils ont été remboursés, à hauteur de 1 299 475 €, leur solde se monte 3 920 702 € au 31/12/2019.

7.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Montants en €	31/12/2018	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	3 305 607	2 898 406	2 898 406		
Fournisseurs d'immobilisations	35 953	24 780	24 780		
Avances et acomptes reçus sur commandes	33 266	198 679	198 679		
Dettes fiscales et sociales	5 176 082	5 834 722	5 834 722		
Dettes diverses	25 199 151	25 199 687	14 063 855		11 135 832
Produits constatés d'avance	590 450	939 393	939 393		
Total autres passifs à court terme	**34 340 509**	**35 095 669**	**23 959 837**		**11 135 832**

Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service central de perception et ventilation des cotisations -SCPVC- (Confédération) début 2019 et dues aux organisations CFDT pour 4 157 144 € ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2019 qui s'élève à 86 878 359 €.
La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser pour 6 132 694 € et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires pour 594 960 €.

Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.
En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre

d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 11 135 832 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

7.14 Engagements hors bilan

Engagements financiers :
La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 58 939 €, 260 913 €, 2 548 636 €,907 686 €, 4 571 490 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.
Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 juillet 2022, 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1er avril 2041.
.
Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 31 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2019, un montant de 1 759 179 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 12 129 509 €.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 301 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 1 590 000 € à échéance du 20/02/2023
- 921 246 € à échéance du 04/02/2023
- 1 409 456 € à échéance du 04/10/2022

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.15 Tableau des ressources

7.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Tableau des ressources

Montants en € RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL	31/12/2019	31/12/2018
Cotisations reçues (1)	23 542 919	23 206 011
"+" subventions contributions-contributions reçues (2)	27 210 190	27 291 016
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	- 14 823 542	- 14 174 134
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	14 055 089	16 345 656
Total des Ressources	**64 808 198**	**66 842 683**
Produits financiers perçus	4 390 575	7 118 432
Résultat net (part du groupe)	**69 198 773**	**73 961 115**

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (23 542 919 €).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte de la cotisation syndicale CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 86 878 359 € pour l'exercice 2019.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » pour 27 210 190 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 14 823 542 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 12 386 648 €.

(3) Voir paragraphe 7.17 « Autres produits d'exploitation ».

Les ressources de la Confédération et des entités consolidées sont exclusivement réalisées en France.

7.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.
En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

7.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.
Durant l'exercice 2019, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

7.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.
Le nombre de personnes mises à disposition est de 30 en 2019. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.
Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 372 772 € pour l'exercice 2019.

7.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Détails des charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation en €	31/12/2019	31/12/2018
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	14 193 992	13 177 584
- Isefoj	629 550	996 550
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	1 507 447	1 624 334
Autres charges d'exploitation	401 073	331 040
Total	**16 732 062**	**16 129 508**

Dotations aux amortissements & provisions en €	31/12/2019	31/12/2018
Centre de formation Bierville	16 649	18 586
Amortissements des SCI	745 432	1 365 379
Amortissements GIE Villette	2 393 914	2 241 417
Amortissements Confédération	2 351 130	3 408 172
Provisions Confédération	2 874 695	1 311 230
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Presse…)	162 293	100 592
Total	**8 544 113**	**8 445 376**

Achats consommés en €	31/12/2019	31/12/2018
Charges communes AGI	866 749	844 962
Centre de formation Bierville	445 919	421 930
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	949 353	1 099 255
Achats des SCI	101 716	228 814
Achats consommés du GIE Villette	108 722	178 172
Autres achats consommés	50 256	63 194
Total	**2 522 714**	**2 836 327**

Charges externes en €	31/12/2019	31/12/2018
Charges communes AGI	1 206 742	1 187 798
Centre de formation Bierville	911 287	831 895
Coûts des charges SCI	446 608	1 433 301
Intermédiaires Associations Isefoj (cf. études)	31 675	42 080
Achats et charges GIE Belleville et Villette	5 156 617	5 782 801
Achats et charges GIE CFDT Presse	3 366 621	5 978 614
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	6 920 009	9 228 801
Autres charges externes	63 547	71 280
Total	**18 103 105**	**24 556 570**

Frais de personnel en €	31/12/2019	31/12/2018
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	19 149 035	19 643 179
Autres charges de personnel Confédération	491 825	500 180
Autres frais de personnel		
Total	**19 640 859**	**20 143 359**

Impôts & taxes en €	31/12/2019	31/12/2018
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 416 313	1 372 813
Taxes des 3 SCI	169 121	329 114
Taxes diverses Confédération	768 866	704 854
Autres taxes GIE Villette	110 978	179 661
Autres impôts et taxes	15 836	15 871
Total	**2 481 114**	**2 602 313**

7.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Autres produits d'exploitation

Montants en €	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits d'exploitation - loyers Confédérations et SCI -facturation AGI -GIE Cfdt Presse et Centre de formation Bierville	11 193 861	13 219 499
Reprises amort. et prov. d'exploitation	2 729 326	2 807 861
Transferts de charges d'exploitation	122 696	318 296
Total	**14 045 883**	**16 345 656**

7.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier

CFDT

Montants en €	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers		
Autres produits de participation	27 306	36 727
Revenus des créances et VMP	439 613	375 290
Gains de change	13	
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 506 278	23 269
Produits nets sur cessions de VMP	2 380 465	6 681 213
Autres produits financiers	430	1 933
Total	**6 354 105**	**7 118 432**
Charges financières		
Dotations aux provisions	2 051 757	4 679 408
Intérêts et charges assimilées	94 007	119 722
Pertes de change	15	126
Charges nettes sur cessions de VMP	11 750	4 015
Autres charges financières		
Total	**2 157 529**	**4 803 271**
Résultat financier	**4 196 576**	**2 315 161**

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Value latentes).
Les reprises correspondent essentiellement aux provisions sur portefeuille TIAP pour 3 287 538 € et à la reprise sur les titres Vigéo Eiris pour 217 027 €.

7.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel

CFDT

Montants en €	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	385	5 209
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		33 260 000
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels	2 589 102	1 048 328
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnels		
Dérive de résultat N-1		
Total	**2 589 487**	**34 313 537**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	861	5 246
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	14 323	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		11 338 102
- Sur cession de titres consolidés		
Autres charges exceptionnelles	81 104	10 714
Dotations exceptionnelles aux amort. et aux provisions		
Total	**96 288**	**11 354 062**
Résultat exceptionnel	**2 493 199**	**22 959 475**

Les autres produits exceptionnels sont constitués de revenus FCPR pour 2 589 102 €.
Un montant de 115 000 € concernant une distribution exceptionnelle du fond FCPR ALTER EQUITY suite à sa dissolution concerne l'exercice 2018.

7.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Montants en €	31/12/2019	31/12/2018
Impôt exigible sur revenus du portefeuille titres	100 748	77 682
Impôts	**100 748**	**77 682**

7.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Collaborateurs Permanents	140	140
Collaborateurs Administratif	152	158
Total	**292**	**298**

8. Autres informations

8.1 Évènements postérieurs à la clôture

Cette annexe a été finalisée durant la crise sanitaire et la période de confinement commencée le 17 mars 2020.

Cette crise ne remet pas en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT et des structures juridiques qu'elles consolident, au moins à court terme. L'activité s'est réorganisée autant que possible autour du télétravail (pas de mise au chômage technique à date). Cette crise modifiera dans les mois à venir le plan de travail de la CFDT, ses activités revendicatives et d'accompagnement ainsi que celles des organisations CFDT. Elle est susceptible d'avoir un impact sur les ressources internes collectives (cotisations des adhérents, revenus du patrimoine) et externes (crédits extérieurs assis sur la masse salariale nationale ou sectorielle 2020). Ces impacts seront suivis et présentés au Bureau National. Ainsi, et pour information, au 31 Mars 2020, la valeur de marché des TIAP hors FCPR est de 289 336 329 €.

8.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice s'élève à 144 777 € pour EY et 140 617 € pour Pricewaterhouse Coopers. Ces honoraires ont été facturés au titre :

- du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés, pour un montant de 113 337 € pour EY et 133 364 € pour PwC ;
- de services autres que la certification des comptes pour 31 440 € pour EY et 27 254 € pour PwC.

8.3 Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-02 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

8.4 Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE		
	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
EMPLOI		
	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
LOGEMENT		
	Action Logement	Action Logement
DIALOGUE SOCIAL		
	AGFPN	Association de gestion du fonds paritaire national
	ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
	ADSPL	Association pour le développement du dialogue social et du paritarisme dans le secteur des Professions Libérales
ETUDES		
	IRES	Institut de recherches économiques et sociales

RAPPORT DE GESTION 2019

Les clôtures budgétaires

La clôture des comptes et des budgets	**57**
La charte de la cotisation syndicale	**59**
La clôture du budget de fonctionnement confédéral	**62**
La clôture du budget presse	**63**
La clôture du budget CNAS	**65**
La clôture du budget SSM	**70**
La clôture du budget fonds organisation	**71**
La clôture du budget Bierville	**72**

1. La clôture 2019 des comptes et des budgets

Ce rapport a été finalisé durant la crise sanitaire et la période de confinement commencée le 17 mars 2020, avec la volonté de présenter aux instances, BN et CNC, les comptes 2019 dans les délais prévus. Il nous faut aussi disposer d'un outil de pilotage financier dans les mois à venir.
Cette crise ne remet pas en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT, qui s'est réorganisée autant que possible autour du télétravail (pas de mise au chômage partiel des salariés à date). Cette crise modifiera profondément dans les mois à venir notre plan de travail, nos activités et celles des organisations CFDT. Elle est susceptible d'avoir un impact sur nos ressources internes collectives (cotisations des adhérents, placements financiers) et externes (crédits extérieurs assis sur la masse salariale nationale ou sectorielle 2020). Ces impacts seront suivis et présentés au Bureau National.

1.1. Rappel sur l'articulation clôture des comptes/clôture des budgets

La lecture de la clôture des comptes de la Confédération n'est pas un exercice simple. A la différence de la plupart des fédérations ou URI, « l'écosystème » confédéral recouvre ici 13 structures juridiques différentes actives (une organisation syndicale, des GIE, des associations, des SCI). Le pourquoi et la pertinence de cette structuration doivent être rappelés.
Les GIE CFDT Presse et le GIE Villette permettent de centraliser et de préfinancer, en utilisant les parts de cotisations, la production de services (comme par exemple CFDT Magazine ou Gasel) uniquement destinés aux membres des GIE, qui sont principalement la Confédération, les fédérations, les URI, les unions confédérales et les associations citées plus bas. Cette production de services se fait en conformité avec les règles fiscales spécifiques aux activités des groupements constitués par les organisations syndicales.
Le GIE Belleville emploie la majorité des salariés de cet écosystème dans un souci de protection.
Les associations et SCI permettent de mener des actions spécifiques, au-delà du « métier » syndical de la Confédération (Association de Gestion des Immeubles AGI, Institut Belleville, association Bierville, Société civile Immobilière Loire-Jaurès, etc.) ou d'isoler la gestion de certaines subventions pour y avoir accès et les justifier (par exemple ISEFOJ pour les conseillers prud'hommes), dans un cadre réglementaire contraint.
La Confédération en tant que telle est divisée en plusieurs établissements comptables internes, par exemple : la CNAS, le SCPVC, Solidarité syndicale mondiale, etc.

Ce sont donc, à la clôture, **les comptes sociaux,** la Confédération avec toutes ses entités comptables comme la CNAS, le SCPVC etc., et **les comptes du périmètre consolidé avec les structures juridiques distinctes de la Confédération** qui donnent une lecture exhaustive du résultat et du patrimoine de cet écosystème.

A la clôture est aussi présentée **la clôture budgétaire de la Confédération**. C'est une grille d'analyse différente, non pas comptable mais gestionnaire. On y voit aussi ce que finance chaque part de cotisation conformément à notre charte de la cotisation syndicale.
La clôture budgétaire est un instrument de pilotage des activités.
La clôture budgétaire présente tous les budgets qui reçoivent une part de la cotisation :

- la clôture du budget des systèmes d'information ;
- la clôture du budget de fonctionnement confédéral ;
- la clôture du budget de la CNAS ;
- la clôture du budget de la presse ;
- la clôture du budget de la solidarité syndicale mondiale ;
- la clôture du fonds d'organisation.

Les projets, les activités ou participations ponctuelles sont financés par les ressources aléatoires. Ainsi des budgets projets (par exemple, campagnes électorales, initiatives thématiques et revendicatives, études etc.), qui constituent le budget extraordinaire, complètent le dispositif ci-dessus.

1.2. Un exercice bénéficiaire essentiellement du fait de la vente de l'Immeuble Rebuffat

Les comptes sociaux font apparaitre un bénéfice important de 24 811 905 € pour 2019, dû en majeure partie à la plus-value réalisée lors de la vente de l'immeuble Rebuffat. Cette plus-value apparaissait en 2018 dans les comptes consolidés (résultat de la SCI Rebuffat) et a été remontée dans les comptes de la Confédération en 2019.
Les comptes consolidés font apparaitre un bénéfice moindre de 3 342 097 €.

Le compte de résultat des comptes sociaux fait apparaitre un déficit du résultat d'exploitation (le fonctionnement et les activités de l'année), cependant bien moindre qu'en 2018. Les charges d'exploitation ont diminué de plus de 3 millions en 2019 (pas de Congrès, moins de projets, de charges de fonctionnement des services, de réunions, de frais de personnel). Cette baisse est conjoncturelle (baisse très sensible en fin d'année 2019 du fait des grèves de transport) mais résulte aussi du volontarisme dans la mise en œuvre du plan d'économies. Les produits d'exploitation sont supérieurs à ceux de 2018 (davantage de crédits extérieurs, notamment AGFPN).
Le résultat financier est quant à lui très positif, du fait de la remontée des fonds de Rebuffat mais aussi en raison de la reprise des moins-values latentes enregistrées sur nos placements financiers fin 2018, les marchés au 31 décembre 2019 étant beaucoup plus favorables. Attention cependant : cette situation est bien différente au 31 mars 2020, la crise du Covid 19 affectant la valeur de marché de nos actifs financiers.

Le résultat positif des comptes sociaux ne doit pas occulter le fait qu'une fois neutralisé l'effet Rebuffat (dont on rappelle que la cession doit financer les travaux des immeubles Belleville et Bierville, et non le fonctionnement) le coût de notre fonctionnement excède nos moyens. Si les budgets SSM, FOS et CNAS clôturent en positif, de même que Bierville, les budgets de fonctionnement de la Confédération, des systèmes d'information, des titres de presse sont déficitaires. Il ne faudra donc pas relâcher nos efforts d'économies en 2020.

2. La charte de la cotisation syndicale établit la répartition des cotisations

2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC

Le CNC veille chaque année à l'utilisation des parts de cotisations conformément à leur objet. Les cotisations sont réparties aux syndicats/UTR, organisations et Confédération, avec une utilisation déterminée de la part CNAS et des parts nationales.

Cotisation des salariés :

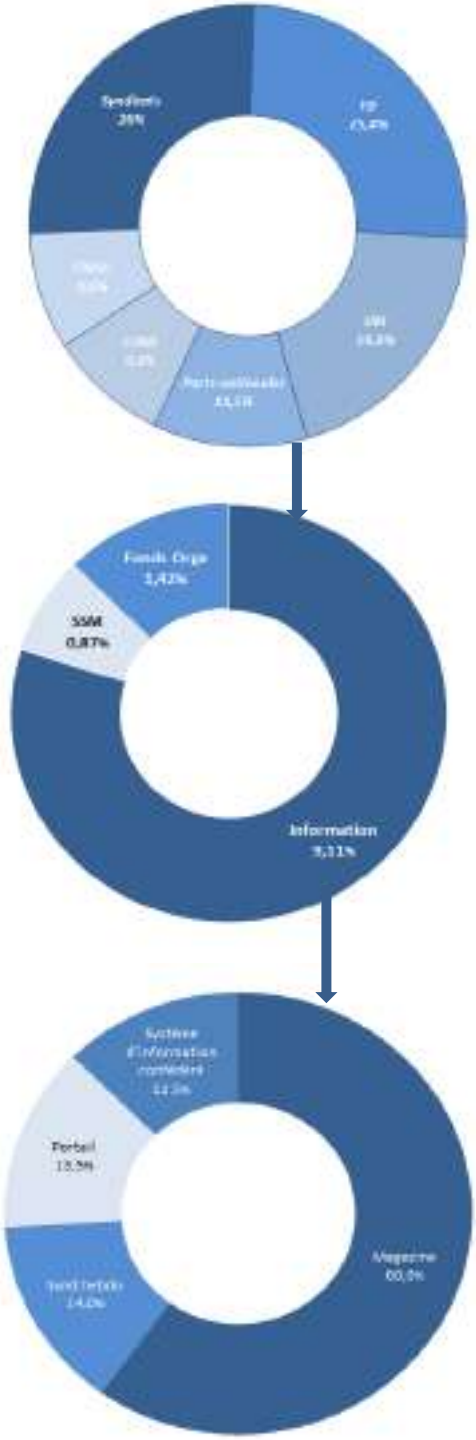

Répartition de la cotisation des salariés en % selon la charte CFDT de la cotisation syndicale		
Part des syndicats	Syndicats	26
Part des FD	FD	25,4
Part des URI	URI	19,8
Parts nationales	Parts nationales	11,4
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	8,8
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	8,6

Répartition des parts nationales en % décidée par le CNC		
Part Information	Information	9,11
Part Solidarité syndicale mondiale (budget SSM)	SSM	0,87
Part Fonds d'organisation et de syndicalisation (budget FOS)	Fonds Orga	1,42

Répartition de la part information en % décidée par le CNC		
Magazine	Magazine	60
Syndicalisme hebdo	Synd.hebdo	14
Portail	Portail	13,5
Système d'information confédéré	Système d'informatio	12,5

Cotisation des retraités

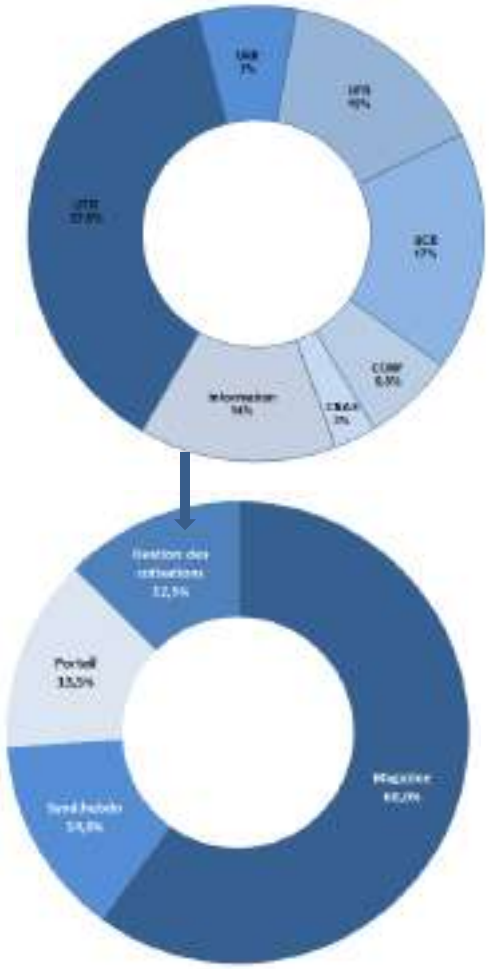

Répartition de la cotisation des retraités en % selon la charte CFDT de la cotisation syndicale		
Part des UTR	UTR	37,5
Part des URR	URR	7
Part des UFR	UFR	15
Parts des UCR	UCR	17
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	6,5
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	3
Part Information	Information	14

Répartition de la part information en % décidée par le CNC		
Magazine	Magazine	60
Syndicalisme hebdo	Synd.hebdo	14
Portail	Portail	13,5
Gestion des cotisations	Système d'information confédéré	12,5

2.2. Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale

Un premier niveau de découpage budgétaire correspond à la ventilation des parts de la cotisation prévue par la charte de la cotisation syndicale :

- *Le budget de fonctionnement confédéral,* principalement assis sur la part de cotisation confédérale, mais également sur les produits des placements prévus à cet effet et la part réservée à la Confédération des versements de l'AGFPN, correspond au budget de fonctionnement de la Confédération. On y trouve une grande partie du personnel, les locaux et moyens informatiques utilisés par ce personnel, mais aussi les charges de fonctionnement politiques des instances comme le BN ou la CE, les activités permanentes (charges de fonctionnement des services, des commissions permanentes comme la CCO, etc).
- *Le budget de la Cnas* dont les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers d'une réserve prévue à cet effet ;
- *Le budget de la presse*, financé par la part Information provenant des cotisations, qui doit couvrir l'essentiel des charges du Magazine, une partie de Syndicalisme Hebdo et du Portail. Une partie de cette part est aussi consacrée au système d'information confédéré.
- *Le budget du fonds d'organisation et de syndicalisation ;*
- *Le budget de la Solidarité syndicale mondiale.*

A l'intérieur des budgets, le suivi des différentes lignes et rubriques budgétaires est sous la responsabilité des responsables de service de la Confédération.

La périodicité, et le caractère plus aléatoire de certaines ressources et activités conduisent à compléter ce dispositif par des budgets annexes (formation syndicale par exemple) ou des budgets ponctuels de projets (anciennement budget extraordinaire) déclinant le plan de travail ou finançant des initiatives, des rassemblements, des études.
Cette présentation budgétaire vise à asseoir les budgets de fonctionnement sur les ressources pérennes, et à garantir la juste utilisation des parts de cotisations, pour la Confédération ou des missions confédérées. Cette présentation relève de la gestion et s'ajoute à la présentation légale et comptable de nos comptes sociaux et consolidés.

2.3. Les produits de cotisations de l'ensemble des structures et des budgets gérés par la Confédération augmentent légèrement en 2019

Le nombre de cotisations a augmenté de 0,26% en 2019, + 0,21% pour les cotisations des actifs, + 0,94% pour les retraités. Le montant total de la collecte de cotisations est aussi reparti à la hausse de 1,38%.
La valeur de la cotisation moyenne des salariés est de 13,1109 € (12,9674 € en 2018), soit une augmentation de 1,13% par rapport à 2018. La cotisation moyenne des retraités s'établit à 9,0472 € soit en augmentation de 1,28%.

Le montant de la collecte 2019 est très proche des prévisions budgétaires 2019, ce qui souligne la pertinence du changement de méthode de prévision des parts provisoires.

On peut se réjouir de voir repartir à la hausse autant le nombre de cotisations que la collecte financière. On demeure cependant très loin de l'objectif de + 10 % d'adhérents fixés au Congrès de Rennes.

Ventilations des produits Cotisations - salariés	2017 Clôture	2018 Clôture	*2019 Budget*	2019 Clôture
Syndicats	23 472 341,41	23 364 177,26	*23 740 294,69*	23 643 753,96
Fédérations	19 656 854,84	19 640 487,64	*19 880 968,27*	19 918 596,16
Régions	15 326 549,20	15 314 033,63	*15 501 498,14*	15 530 491,65
Confédération*	6 810 238,87	6 804 206,17	*6 888 135,84*	6 900 826,51
Fonds Information	7 050 314,79	7 044 984,93	*7 130 765,77*	7 144 645,18
Solidarité syndicale mondiale	675 532,79	675 062,97	*683 194,79*	684 713,59
Fonds Organisation	1 099 496,66	1 098 631,90	*1 112 266,65*	1 114 238,71
Caisse nationale d'action syndicale	6 655 083,42	6 649 780,00	*6 731 064,89*	6 744 176,16
Union confédérale des cadres	937 215,33	936 440,80	*932 624,62*	949 682,25
Total Collecte répartie	**81 683 627,30**	**81 527 805,29**	***82 600 813,67***	**82 631 124,17**
Total Collecte	**81 941 436,55**	**81 717 971,23**	***0***	**82 815 519,21**
Nombre Cotisations	**6 384 998**	**6 303 109**	***6 384 998***	**6 316 546**
Valeur Moyenne Mensuelle	**12,83**	**12,96**		**13,11**

Ventilations des produits Cotisations - retraités	2017 Clôture	2018 Clôture	*2019 Budget*	2019 Clôture
Unions territoriales de retraités	1 463 307,22	1 490 385,29	*1 481 658,01*	1 523 570,00
Unions fédérales de retraités	346 140,44	336 127,49	*350 461,85*	341 815,51
Développement / Solidarité	238 442,60	259 631,40	*241 434,54*	267 303,04
Union confédérale des retraités	662 562,70	675 172,65	*670 845,28*	690 355,31
Unions régionales de retraités	272 796,61	278 014,89	*276 188,94*	284 261,31
Confédération	253 323,73	258 172,57	*256 495,78*	263 963,35
Fonds Information	545 637,28	556 029,77	*552 466,00*	568 522,62
Caisse nationale d'action syndicale	116 925,42	119 142,88	*118 379,28*	121 832,69
Total Collecte répartie	**3 899 135,99**	**3 972 676,94**	***3 947 929,68***	**4 061 623,83**
Total Collecte	**3 902 155,86**	**3 974 358,18**	***0***	**4 062 839,46**
Nombre Cotisations	**440 563**	**444 895**	***440 563***	**449 070**
Valeur Moyenne Mensuelle	**8,86**	**8,93**		**9,05**

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).

(*) Inclus Outremer

3. La clôture du budget de fonctionnement confédéral

3.1. Un déficit encore important mais qui commence à se résorber

Le budget de fonctionnement confédéral comprend les charges de fonctionnement courant et leur financement par des recettes stables selon les règles de construction budgétaire. Dans les recettes stables, ne sont prises en compte que les ressources extérieures considérées comme pérennes.

L'exercice 2019 se solde par un résultat négatif :

Produits **18 176 095,89 €**

Charges **19 657 385,05 €**

Déficit **-1 481 289,16 €**

Les produits sont supérieurs à la prévision budgétaire 2019. Le montant de cotisations est légèrement en hausse, de même que le financement en provenance de l'AGFPN affectable au budget de fonctionnement confédéral, du fait d'une collecte 2019 supérieure aux prévisions hautes de l'AGFPN.

Les charges diminuent par rapport à 2018 (où était inclus le solde du Congrès de Rennes) et sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires. Le fonctionnement politique des instances, les activités nationales et internationales, les charges de personnel et de gestion courante (hors SI) sont en baisse.
On constate donc les efforts faits par tous et toutes pour diminuer les charges. Ces efforts doivent se poursuivre, l'équilibre du fonctionnement étant encore lointain.

3.2. Les différents postes

Budget de fonctionnement	2016 Clôture	2017 Clôture	2018 Clôture	2019 Clôture
Communication extérieure	351 205,26	411 969,18	392 899,33	403 519,28
Fonctionnement politique des instances	592 116,90	610 735,24	1 381 379,51	685 989,35
Activités nationales	1 182 977,77	1 096 809,08	961 060,13	802 082,37
Activités internationales	518 758,84	496 984,01	537 981,67	387 792,05
Charges de gestion courante	116 020,33	126 194,35	121 991,94	93 556,55
Personnel	13 457 758,11	13 803 428,92	14 616 864,05	14 565 221,04
Locaux	1 243 771,44	1 240 600,44	1 204 352,52	1 192 582,04
Informatique / SI	1 463 586,56	1 525 538,17	1 462 149,48	1 526 642,37
Total charges	**18 926 195,21**	**19 312 259,39**	**20 678 678,63**	**19 657 385,05**
Cotisations Salariés	6 808 379,07	6 810 238,87	6 804 206,17	6 900 826,51
Cotisations Retraités	248 795,20	253 323,73	258 172,57	263 963,35
Reversements Conseillers CESE	607 486,23	597 828,75	574 422,10	576 195,02
Dotations Conseillers techniques	675 848,09	640 054,42	572 888,56	555 159,27
Recettes complémentaires	200 000,00	200 000,00	137 939,57	85 330,11
Produits financiers	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00
Droit syndical	1 842 143,40	2 006 276,21	2 234 864,61	2 372 771,63
Apport réserve des détachés	-	-	-	-
Financement Dialogue Social	5 868 312,71	4 015 224,89	6 683 047,13	5 560 450,00
Total produits	**18 112 364,69**	**16 384 346,86**	**19 126 940,70**	**18 176 095,88**
Résultat	**- 813 830,52**	**- 2 927 912,53**	**- 1 551 737,93**	**- 1 481 289,17**

4. La clôture du budget presse

4.1. Les principes généraux et résultats 2019

La part de cotisation Information en 2019

Le produit de la part de cotisation Information (salarié, retraité) se partage entre le Magazine (60%), SH (14%), le Portail (13,5%) et Gasel (12,5%), outils qui sont tout ou partie au service de l'information de l'organisation CFDT.

La part de la cotisation affectée à l'Information, initialement répartie entre le Magazine et SH pour contribuer au financement des contrats d'abonnements subventionnés par la cotisation a donc évolué au cours du temps. En réponse à de nouveaux besoins, la part de cotisation Information consacrée à la presse a donc diminué, réduisant les produits consacrés aux différents budgets des titres.

En se basant sur le nombre de cotisations perçues à la clôture 2019, le montant hors taxes de la recette pour la presse et le Portail cfdt.fr, compte tenu des différents régimes de TVA applicables, est de : **6 458 078,26 €**. La répartition de ce produit est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	HT 2019
Magazine	69%	69%	70%	70%	70%	4 532 713,69
Syndicalisme Hebdo	16%	16%	16%	16%	16%	1 057 633,19
Portail	15%	15%	13%	13%	13%	867 731,38
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**6 458 078,26**

4.2. Les résultats des titres en 2019

Presse	2016 Clôture	2017 Clôture	2018 Clôture	2019 Clôture
CFDT Magazine	4 625 277,20	4 815 195,19	4 921 852,75	4 829 036,24
Syndicalisme Hebdo	1 882 307,55	1 882 879,70	1 913 228,89	2 058 071,16
Action Juridique	343 079,22	308 727,61	308 258,12	292 427,20
CFDT : La Revue	289 535,37	241 894,03	225 122,60	0,00
Portail	930 605,83	1 246 470,00	1 157 731,01	1 035 381,81
Sous-total Presse	***8 070 805,17***	***8 495 166,53***	***8 526 193,37***	***8 214 916,41***
CFDT Productions	464 349,43	456 718,13	549 117,57	392 877,06
Audiovisuel	254 373,76	269 565,74	237 185,44	214 218,67
Agenda	372 858,00	403 985,53	314 109,21	327 395,49
Sous-total autre Presse	***1 091 581,19***	***1 130 269,40***	***1 100 412,22***	***934 491,22***
Total Charges	**9 162 386,36**	**9 625 435,93**	**9 626 605,59**	**9 149 407,63**
Cotisations Salariés (HT)	5 901 444,93	5 903 084,94	5 898 609,45	5 982 065,86
Cotisations Retraités (HT)	448 650,41	456 850,98	465 551,38	476 012,41
Abonnements / Ventes	1 441 209,21	1 391 422,09	1 372 972,98	1 307 380,33
Subventions	359 276,52	341 651,65	121 381,99	85 088,83
Divers	357 515,56	550 273,41	280 836,49	265 046,82
Total Produits	**8 508 096,63**	**8 643 283,07**	**8 139 352,29**	**8 115 594,24**
Résultat	**- 654 289,63**	**- 982 152,86**	**- 1 487 253,30**	**- 1 033 813,39**

Résultats 2019 des différents titres et autres activités de CFDT Presse

CFDT Magazine	-86 567,27
Syndicalisme Hebdo	-392 096,04
Action juridique	-170 325,37
Portail CFDT	-117 005,75
Audiovisuel	-180 114,72
CFDT Productions	-87 704,24
Agenda Guides	0,00
Résultat	**-1 033 813,43**

Il est nécessaire de reconstruire le modèle économique de CFDT Presse. S'appuyant sur les attentes du lectorat et la nécessité de faire des économies, une première étape importante a été franchie, avec la décision du BN de dématérialiser Syndicalisme Hebdo à horizon 2021. Le travail est en cours.

4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités

Les Titres de presse CFDT sont reconnus pour leur qualité et leur contenu. CFDT Magazine et Syndicalisme Hebdo demeurent financés à plus de 75% par les cotisations (part Information).
L'équilibre financier n'est cependant pas au rendez-vous. La hausse des coûts de fabrication, papier et affranchissement explique en partie les déficits des dernières années. Côté produits, les recettes liées à la publicité institutionnelle sont limitées du fait de la nature de nos publications et des exclusivités des fédérations avec certains partenaires.
La reconstruction du modèle de l'information CFDT a commencé. Après plusieurs mois de préparation en 2019, CFDT Magazine est envoyé à découvert (sans film plastique) en 2020 ce qui modifiera la place disponible pour la publicité en 4ème de couverture et les éventuelles pages spéciales qui y étaient jointes. Pour SH, une étude de lectorat a confirmé le besoin, et une attente pour le passage du titre en ligne. Le projet est lancé et devrait voir le jour en 2021. L'abonnement dans sa forme actuelle devrait disparaitre et le lectorat s'élargir.

4.4. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré, notamment la gestion des cotisations

Le produit de la part information consacrée au SI confédéré a été de 803 454, 98 € en 2019. Il est très loin de couvrir les charges (amortissements et fonctionnement) des applications informatiques à mission confédérée (celles utilisées par toute l'organisation CFDT). Il s'agit par exemple de celles relatives à la gestion des adhérents et des cotisations (Gasel, Costa, Thetys), de l'espace adhérent, etc. Celles-ci sont in fine financées en très grande partie par la Confédération.

Le budget Informatique/Système d'information présente plus globalement un déficit de près de 2 millions. Les besoins en matière de SI allant croissant, les efforts d'économie déjà faits sur l'existant ne suffiront pas. La question du financement collectif de l'information/SI devra être traitée dans les années à venir.

5. La clôture du budget de la CNAS

5.1. Les produits et leur répartition par branche

Le budget de la CNAS est alimenté par une part des cotisations. Cette part est fixée à 8,6% pour la cotisation des salariés et 3% pour celle des retraités. Pour 2019, le montant de la part CNAS des cotisations s'établit comme suit :

- Cotisation des salariés : **6 744 176,16 €**
- Cotisation des retraités : **121 832,69 €**

Les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers provenant de la réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs pour un montant de **1 676 900 €**. Cette recette complémentaire permet de financer le fonctionnement de la CNAS.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion est affecté en pourcentage pour chacune de ses branches. Cette répartition statutaire a été fixée par le congrès confédéral de Rennes et s'établit comme suit :

- 15% pour la branche Grèves
- 45% pour la branche Juridique (défense du droit syndical, défense juridique au titre de l'intérêt général ou collectif, soutien aux adhérents.)
- 10% pour la branche Actions de proximité
- 13% pour la branche Aide aux services aux adhérents (dont Réponses à la carte)
- 5% pour la branche Conseil & expertise
- 12% pour la branche Autres prestations (victimes de la répression syndicale, assurances, contrat défenseur, soutien aux rétro-adhérents).

Chaque jour ouvré, la CNAS enregistre une douzaine de nouveaux dossiers et effectue à peu près autant de paiements vers les syndicats. En 2019 il y a eu **2711 dossiers ouverts**, dont 1508 pour le seul « soutien à l'adhérent » et la CNAS a effectué **2491 paiements**.

5.2. La branche Grève

L'année 2019 aura été une année ordinaire du point de vue des mouvements de cessation de travail à l'exception du pic de conflictualité, lié au mouvement social sur la réforme des retraites débuté en décembre. L'indemnisation nécessitant les bulletins de salaires comme justificatif, ce mouvement social n'a pas d'impact sur l'exercice 2019 car les dossiers n'ont été ouverts qu'en janvier 2020.

Pour rappel, les adhérents qui cessent le travail à l'appel de leur syndicat CFDT sont indemnisés 7,30 € par heure retenue. Les adhérents qui ont moins de 6 mois d'adhésion avant le premier jour du conflit perçoivent une demi-prestation. Les arrêts de travail doivent dépasser 7 heures pour être indemnisés (carence).

Au total pendant l'exercice 2019, **187 757 €** d'indemnités ont été versées aux adhérents. Ceci représente **27 614 heures d'arrêt de travail** (3 788 heures en demi-prestation pour les nouveaux adhérents et 23 826 heures indemnisées à taux plein).

5.3. La branche Juridique

Au total, la CNAS a reçu **469** dossiers juridiques de syndicats et **1328** dossiers de soutien à l'adhérent.

Le total des paiements sur les dossiers juridiques et adhérents effectués en 2019 sur l'ensemble des dossiers en cours s'élève à **2 034 861 €** soit une hausse de 17% par rapport à 2018. Cette hausse est principalement liée aux paiements des dossiers anciens qui sont désormais mieux suivis par les syndicats grâce à la nouvelle application de gestion en ligne des dossiers.

Les paiements sont répartis comme suit :

- dossiers juridiques au titre du droit syndical : 860 404 €
- dossiers juridiques au titre de l'intérêt général ou collectif : 414 793 €
- dossiers de soutien à l'adhérent : 759 674 €

5.4. La branche Action / Actions de proximité

Cette prestation destinée aux syndicats pour aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme est déclinée en deux types de projets : Négociations de protocoles électoraux et Lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme ».
En 2019, la CNAS a versé un total de **453 988 €** au titre des actions de proximité, soit **75%** du budget alloué à cette branche de prestation. On note une hausse des paiements liés aux dossiers Négociation de protocoles et une baisse sur ceux des dossiers Lieux de rencontre.

La baisse du montant payé sur les dossiers Lieux de rencontre traduit la volonté du Comité de Gestion de la CNAS de limiter les frais éligibles de ces projets. Afin de permettre au plus grand nombre de syndicats (et depuis le congrès de Rennes de juin 2018, aux fédérations et aux unions régionales) de présenter des dossiers, le Comité de gestion a été amené à affiner sa doctrine sur les frais éligibles au financement et à maintenir la philosophie spécifique de ces dossiers (aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme).

Dans le détail, la CNAS a versé **233 400 €** au titre de la Négociation de protocoles électoraux, représentant donc **2 334 négociations** dans des entreprises sans présence CFDT et **220 588 €** au titre des projets Lieux de rencontre » de salariés éloignés du syndicalisme.

Le budget alloué aux actions de proximité est statutaire (10% du budget des prestations). Les projets étant pluriannuels, les décisions prises dans le cadre d'un exercice impactent les exercices suivants. Ainsi, les décisions prises en 2018 représentent un engagement financier sur 2019 et 2020 qui diminue la capacité de validation de nouveaux dossiers. **Le budget Lieux de rencontre d'un exercice est désormais amputé de plus de la moitié par les engagements pris dans les dossiers antérieurs.** Le budget moyen de ces dossiers est environ de **23 000 €**.

5.5. La branche Services aux adhérents

Cette nouvelle branche budgétaire a été créée lors du congrès de Marseille de 2014. Il s'agit d'accompagner les expérimentations de services en direction des adhérents, de leur apporter une aide individuelle concernant des informations ou des réponses à des demandes précises, de les orienter vers les services aptes à traiter un problème particulier en prenant appui sur le réseau CFDT.

Le dispositif **Réponses à la carte** entre dans ce cadre (en particulier le contrat avec le centre d'appels DOMPLUS et le développement du logiciel OPERA). La CNAS a financé ce dispositif à hauteur de **722 061 €.**

5.6. La branche Conseil et expertise

Cette nouvelle branche de la CNAS a été créée au congrès de Rennes de juin 2018, c'est donc la première année où cette prestation a été mise en place. En 2019, 15 dossiers ont été validés par le Comité de gestion. Il s'agit principalement de dossiers d'accompagnement de fédérations dans le cadre de regroupement de branches conventionnelles, d'accompagnement de syndicats dans des cas particuliers de restructurations d'entreprises ou de prise en charge de conseils d'avocats pour les procédures exceptionnelles ne relevant pas de la prise en charge de dossiers juridiques. Ces dossiers sont toujours en cours, les premiers paiements intervenus s'élèvent à **14 665 €.**

5.7. La branche Autres actions

6.7.1. Les dossiers Victimes

Ces dossiers ont pour but d'aider financièrement les militants subissant dans le cadre d'une responsabilité syndicale une mise à pied avec perte de salaire (ou heures de délégation non payées etc.). En 2019, les secours versés par la CNAS pour les militants victimes de la répression s'élèvent à **14 798 €.**

6.7.2. La formation des défenseurs syndicaux

Dans le cadre de l'animation du réseau des défenseurs agréés par la CNAS, outre l'abonnement à la revue Action Juridique (36 790 €) et des réunions d'information et d'animation (1 552 €), la CNAS contribue à la formation des défenseurs (public et privé) en apportant une aide financière forfaitaire aux sessions de formation organisées par les fédérations et les Unions régionales. En 2019, la CNAS a financé **970 jours** de formation pour un montant de **95 802 €**.

6.7.3. Les assurances

Ce poste recouvre : l'assurance « responsabilité civile syndicats » qui couvre toutes les structures lorsqu'elles sont amenées à louer temporairement une salle, ainsi que les fautes ou défaillances des défenseurs juridiques agréés dans le cadre d'un dossier CNAS, l'assurance « vie syndicale » qui protège l'ensemble des adhérents participant à une initiative CFDT et l'assurance « vie professionnelle » couvrant tous les adhérents en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de leur exercice professionnel. La charge de 2019 pour ce poste a été de **85 242 €**.

5.8. Les frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les dépenses liées aux frais de personnel de l'unité CNAS, d'une partie du service juridique confédéral, et des prestations systèmes d'information, des dotations aux amortissements ainsi que les frais de fonctionnement : locaux, téléphone, frais d'impression et les dépenses liées aux réunions. Ils couvrent également les frais de communication de la CNAS dont une partie des cartes d'adhérent, du guide des trésoriers de syndicats, etc. La gestion de la CNAS représente **2 533 150 €** dont **1 658 492 €** de frais de fonctionnement pour 2019. Pour rappel, les produits financiers issus de la réserve de financement d'un montant de **1 676 900 €** permettent de couvrir ces frais de fonctionnement.

5.9. La provision des dossiers

La méthode de calcul des provisions a été affinée pour suivre les recommandations des commissaires aux comptes.

La campagne de fermeture des anciens dossiers se poursuit afin d'éviter de provisionner les risques et charges sur des dossiers inactifs et laissés ouverts à tort. Ceci permet de faire baisser le montant des provisions sur les dossiers toujours ouverts au 31/12/2019. Au total l'écart des provisions sur les dossiers entre les exercices 2018 et 2019 est de **- 538 969,71 €.**

Provisions	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provision dossiers Adhérents	1 830 121,81	**672 000,00**	**1 001 788,76**	1 500 333,05
Provision dossiers Intérêt général ou collectif	1 014 894,17	**537 600,00**	**591 182,61**	961 311,56
Provision dossiers Droit syndical	1 711 893,66	**952 000,00**	**1 107 598,34**	1 556 295,32
Total	**4 556 909,64**	**2 161 600,00**	**2 700 569,71**	**4 017 939,93**

5.10. Le tableau de résultat 2019

Le résultat de l'exercice 2019 est un excédent de **3 313 694,19 €** (tableau page suivante).

Lignes budgétaires	Réalisé 2018	*Budget 2019*	Réalisé 2019
Branche Grève	**915 098,56**	***913 664,00***	**187 756,91**
Grève	*915 098,56*	*913 664,00*	*187 756,91*
Branche Juridique	**1 735 744,22**	***2 740 993,00***	**2 034 860,71**
Adhérents	*546 383,69*	*904 528,00*	*759 673,76*
Tactique / Intérêt Général ou Collectif	*507 488,49*	*931 937,00*	*414 782,61*
Droit syndical	*681 872,04*	*904 528,00*	*860 404,34*
Branche Service aux adhérents	**705 964,23**	***750 092,00***	**722 060,75**
Réponses à la Carte	*3 964,23*	*48 092,00*	*20 060,75*
Contrat DOM+	*702 000,00*	*702 000,00*	*702 000,00*
Branche Actions de proximité	**601 574,85**	***609 110,00***	**453 987,93**
Négociation de protocoles électoraux	*198 900,00*	*121 822,00*	*233 400,00*
Lieux de rencontre des salariés	*402 674,85*	*487 288,00*	*220 587,93*
Branche Conseil et expertise	-	***304 555,00***	**14 665,39**
Dossiers Conseil & expertise	-	*304 555,00*	*14 665,39*
Branche Autres actions	**225 323,08**	***730 931,00***	**254 049,12**
Victimes	*30 875,09*	*87 712,00*	*14 798,17*
Assurance	*60 610,00*	*248 517,00*	*85 242,00*
Abt Défenseurs Action Juridique	*36 949,50*	*29 237,00*	*36 790,05*
Formation défenseurs	*96 888,49*	*255 826,00*	*95 802,50*
Animation réseau défenseurs		*73 093,00*	*1 552,27*
Actions Diverses Solidarité		*36 546,00*	*19 864,13*
Total Prestations CNAS	**4 183 704,94**	***6 049 345,00***	**3 667 380,81**
Gestion de la CNAS	**2 742 675,77**	***2 477 000,00***	**2 533 150,25**
Frais de fonctionnement	*138 563,33*	*141 250,00*	*135 793,86*
Frais de personnel	*653 186,88*	*598 000,00*	*600 069,97*
Comités de gestion et groupes de travail	*20 525,77*	*14 000,00*	*8 559,00*
Prestation extérieures (dont service juridique)	*1 008 092,72*	*681 000,00*	*829 842,45*
Frais de communication	*109 550,11*	*97 000,00*	*84 226,62*
Amortissement Belleville	*705 471,68*	*704 000,00*	*690 849,17*
Amortissement Logiciels	*107 285,28*	*241 750,00*	*183 809,18*
Charges exceptionnelles exercices antérieurs			**13 453,80**
Total Charges	**6 926 380,71**	***8 547 895,00***	**6 213 984,86**
Cotisations	**6 768 888,95**	***6 849 445,00***	**6 866 008,85**
Cotisations actifs	*6 649 746,07*	*6 731 065,00*	*6 744 176,16*
Cotisations retraités	*119 142,88*	*118 380,00*	*121 832,69*
Contribution Réserve de financement	**1 676 900,00**	***1 676 900,00***	**1 676 900,00**
Produit Exceptionnel sur exercice			**3 000,00**
Produits sur exercice antérieur	**32 844,95**	***0***	**62 351,14**
Total produits	**8 478 633,90**	***8 526 345,00***	**8 608 259,99**
Provisions dossiers Adhérents	-475 175,94		-329 788,76
Provision dossiers Intérêt général ou collectif	-29 720,44		-53 582,61
Provisions dossiers droit syndical	-529 097,26		-155 598,34
Ecarts de provisions	**-1 033 993,64**		**-538 969,71**
Produits financiers	**490 367,60**		**389 911,52**
Revenus prêts conf & orgas	*39 231,89*		*19 857,26*
Revenus participation SCI Loire Jaurès	*451 135,71*		*370 054,26*
Revenu placement VMP			*0,00*
Charges financières	**-14 193,61**		**-9 462,17**
Charges participation SCI Loire Jaurès			*0,00*
Dépréciation placement VMP	*-14 193,61*		*-9 462,17*
Contributions & revenus placements	**476 173,99**	**-**	**380 449,35**
Résultat exercice	**3 062 420,82**		**3 313 694,19**

6. La clôture du budget Solidarité syndicale mondiale

6.1. Les particularités de l'exercice

La part Solidarité syndicale mondiale (article 8.1 de la charte financière) est de 0,87 % de la cotisation. Le budget alimenté par cette part de cotisation vient financer des aides au mouvement syndical de pays en développement ou émergents, des opérations de solidarité à but humanitaire.

6.2. Les produits et les charges

Les lignes d'affectation budgétaire sont les suivantes :

a) aide à des syndicats (ou à des ONG agissant dans des domaines de prise en charge de travailleurs sans être en concurrence avec des syndicats) pour l'organisation de réunions, congrès, ou leur participation à des rassemblements ou initiatives régionales ou mondiales ;

b) aide à des militants de syndicats en situation personnelle difficile (liberté, menaces, santé, etc.) ;

c) actions de solidarité (avec des syndicats ou des syndicalistes) organisées par la CSI ou des régionales de la CSI ;

d) frais de fonctionnement du budget SSM ;

e) contribution au fonctionnement de l'Institut Belleville ;

f) contribution aux activités de coopération de l'Institut Belleville.

A ces lignes finançant des activités directement pilotées par la Commission Exécutive, s'ajoute une ligne :

g) aide à une (ou des) organisations (FD/URI) engageant des actions répondant aux libellés a) ou b) ci-dessus.

Une part du budget de 5% est réservée et gérée sur une durée de mandat (4 ans) ; les parts non dépensées sur une année sont reportées sur les années restantes du mandat.

Budget Solidarité syndicale mondiale	2017 Clôture	2018 Clôture	*2019 Budget*	2019 Clôture
A. Aide à des syndicats ou ONG pour organisation réunions, congrès, ou leur participation à des rassemblements ou initiatives régionales ou mondiales	**29 787,15**	**47 944,11**	***54 000,00***	**49 786,10**
B. Aide à des militants de syndicats en situation personnelle difficile (liberté, menaces, santé, etc.) - Turquie, Palestine, Iran, Algérie, Egypte	**3 728,80**	**5 540,50**	***30 000,00***	**2 003,98**
C. Actions de solidarité organisées par la CSI ou des régionales de la CSI		**0**	***15 000,00***	**2 000,00**
Contribution Fonds solidarité CSI ou à des régionales CSI				
G. Aide à une ou des organisations (FD/URI) engageant des actions répondant aux libellés A ou B 5% du budget		**10 000,00**	***34 159,74***	**19 500,00**
D. Frais de fonctionnement budget SSM	**117 408,25**	**124 814,53**	***120 365,46***	**123 334,09**
Informatique + Locaux	23 613,15	23 321,93	*24 137,11*	22 818,96
Personnel	91 449,61	98 425,77	*94 228,36*	97 002,86
Divers (Honoraires, banque...)	2 345,49	3 066,83	*2 000,00*	3 512,27
E. Contribution au fonctionnement de l'Institut Belleville (hors projets)	**135 000,00**	**135 000,00**	***135 000,00***	**135 000,00**
F. Financement Projets Institut Belleville	**276 500,00**	**285 000,00**	***285 000,00***	**285 000,00**
Total charges	**562 424,20**	**608 299,14**	***673 525,20***	**616 624,17**
Part de cotisation SSM	**675 532,79**	**675 062,97**	***683 194,79***	**684 713,59**
Total produits	**675 532,79**	**675 062,97**	***683 194,79***	**684 713,59**
Résultat	**113 108,59**	**66 763,83**	***9 669,58***	**68 089,42**

7. La clôture du budget du fonds d'organisation

La charte financière a prévu de mutualiser une partie des ressources des cotisations, 1,42% de la cotisation, pour inciter les organisations à relayer des priorités de développement, fixées par le BN et le CNC, sur proposition de la Commission confédérale d'organisation. Ces ressources viennent en complément des financements du développement par les syndicats, fédérations et régions.

Fonds d'organisation	2017 Clôture	2018 Clôture	2019 Clôture
Reversements aux organisations			
Montant de l'année	530 858,98	664 550,04	587 367,38
Dénouement exercice antérieur	-110 811,96	177 576,63	-26 522,26
Sous-total	**420 047,02**	**842 126,67**	**560 845,12**
Fusions			
Sous-total	**420 047,02**	**842 126,67**	**560 845,12**
Fonctionnement/amortissements	316 743,23	308 108,77	310 413,70
Total charges	**736 790,25**	**1 150 235,44**	**871 258,82**
Produits cotisations	1 099 496,66	1 098 626,29	1 114 238,71
Total produits	**1 099 496,66**	**1 098 626,29**	**1 114 238,71**
Résultat	**362 706,41**	**-51 609,15**	**242 979,89**

Lors de l'exercice 2019, la CCO a attribué aux projets des organisations la totalité des fonds disponibles, soit 772 763 € ce qui représente 2 763 € de plus que le budget prévisionnel.
A la clôture 2019, sur la base des retours des organisations concernant les dépenses qu'elles ont réellement engagées, les reversements du fonds vers les organisations seront de 560 845,12 €.
On constate que le déficit 2018 lié à la difficulté pour les organisations de nous communiquer le montant prévisible de leurs charges sur les projets, pour la réalisation des provisions, ne s'est pas reproduit sur 2019. 2019 clôture en positif. Les remontées définitives des organisations pourront avoir un impact sur la clôture 2020 si elles sont supérieures aux estimations.

8. La clôture du budget de Bierville

Avec 15 181 journées en 2019, la fréquentation du centre a augmenté de 14% par rapport à 2018. Depuis 2011, après 2016, c'est la deuxième meilleure année. Est-ce l'effet de l'application des frais d'annulation, l'engagement des fédérations pour faire vivre Bierville ? Il est difficile de connaître la raison. C'est plutôt une bonne nouvelle juste avant les travaux : faire de Bierville le lieu privilégié des rencontres CFDT.

L'activité réalisée représente 74% des contrats initiaux. 5312 journées séminaires ont été annulées (3008 journées d'annulation de session et 2304 journées d'annulation d'inscrits aux sessions).

Les objectifs des organisations sont fixés au regard du point d'équilibre fixé à 17 530 journée/an et du nombre d'adhérents par organisation (forfaitaire pour la Confédération).

8.1. Le résultat 2019

Charges 2019		Produits 2019	
Bar	116 201	Prestations bar	105 998
Hôtellerie	143 365	Prestations hébergement	1 362 810
Restauration	815 004	Prestations complémentaires séjour	229 890
Fonctionnement de Bierville	641 320	Repas scolaires et extérieurs	0
Parc	22 828	Cotisation	459
Charges à refacturer	31 877	Autres prestations	52 744
Divers autres activités	1 720	Prestations Hors Activités Bierville	35 464
TOTAL	**1 772 314**	**TOTAL**	**1 787 366**
		Excédent	***15 052***

Le résultat 2019 est pour la première fois excédentaire de 15 052 € alors que nous avions prévu un déficit de 42 800 € et que c'est la première année pleine sans restauration scolaire. Le budget était basé sur 14 800 journées séminaires, nous en avons réalisé 3% de plus.

La facturation des frais d'annulation, abandonnée dans la pratique depuis plusieurs années, a été réactivée en septembre 2018. Malgré l'assouplissement des règles diminuant l'impact pour les organisations, les frais d'annulation représentent 28 601 € soit 2% des produits et concernent 8 organisations dont l'une, à elle seule, représente 30% de cette somme.

L'activité « bar » est toujours déficitaire. La discipline sur ce point est de plus en plus difficile à faire respecter. En effet, beaucoup de groupes organisent le ravitaillement des boissons hors Bierville. Dans ces conditions les achats bar ne couvrent pas les frais de personnel qui représente 56% des charges bar.

Les recettes réalisées par la location des lieux à la structure EURL pour les locations de weekend et des clients non CFDT, ont baissé de manière très importante en 2019. La vétusté du site et peut-être aussi l'annonce des travaux à venir a découragé les réservations « mariage » notamment. Pour la première année depuis 2012, l'EURL est en déficit de 4 268 €.

8.1.1 Résultats comparés de 2013 à 2019

Exercices	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nb de journées réalisées	*14 823*	*14 694*	*13 841*	*15 625*	*14 776*	*13 289*	*15 181*
Charges	1 797 984	1 850 649	1 905 443	1 878 127	1 860 099	1 675 655	1 772 314
Produits	1 666 229	1 647 206	1 643 043	1 785 067	1 743 630	1 636 259	1 787 366
Résultat	**-131 755**	**-203 443**	**-262 400**	**-93 060**	**-116 469**	**-39 396**	**15 052**
Erreur de TVA			48 183	-48 183			
Résultat	**-131 755**	**-203 443**	**-214 217**	**-141 243**	**-116 469**	**-39 396**	**15 052**

PROJET DE RESOLUTIONS D'APPROBATION ET AFFECTION DU RESULTAT DES COMPTES SOCIAUX 2019

Voici les projets de résolutions pour approuver les comptes sociaux 2019 et affecter le résultat 2019.

Résolution 1 : Approbation des comptes sociaux au 31.12.2019

Le Conseil national confédéral approuve les comptes au 31 décembre 2019, présentant un total d'actif et de passif de 364 633 119 € et des fonds propres de 317 433 241 €.

Le résultat net est de : 24 811 905 €.

Résolution 2 : Affectation du résultat

Le Conseil national confédéral affecte :

- 500 000 € à la réserve pour événements pluriannuels ;
- 3 313 694 € à la réserve affectée CNAS, conformément à la charte de la cotisation ;
- 20 998 211 € à la réserve générale.

PROJET DE RESOLUTION
D'APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES 2019

Voici les projets de résolutions pour approuver les comptes consolidés 2019.

Résolution 1 : Approbation des comptes consolidés au 31.12.2019

Le Conseil national confédéral approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2019, présentant un total d'actif et de passif de 368 128 848 € et des fonds propres de 320 470 555 €.

Le résultat net est de : 3 342 097 €.